



encouragement
promotion intégration

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Avec le soutien de



ŒUVRE
Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

Fondation EPI NO RCS G247

Tél : 26 35 29 13 30 Fax : 26 35 29 13 40 E-mail : info@fondationepi.lu
Adresse 5, rue de la Forêt L-6196 Eisenborn Site internet : www.fondationepi.lu
BIC CCPLLULL IBAN LU98 1111 0859 3085 0000

Le mot du Président

En ce début de 2023, la Fondation EPI apparaît comme n'ayant rien perdu de sa verve pendant les années de pandémie que nous espérons avoir laissées derrière nous. Des activités consolidées, grâce à une équipe soudée de vingt collaboratrices et collaborateurs, dévoués et engagés. La dynamique de nos programmes d'aide, consentie notamment à des adolescent(e)s et jeunes adultes qui peinent à trouver leur place dans leur environnement familial, social, scolaire et professionnel. Des finances saines qui, même si elles ont présenté un excédent de dépenses en 2022, nous autorisent pourtant à continuer notre travail sur des bases économiques solides.



Si, à première vue, le bilan de l'EPI s'avère très satisfaisant, cette impression ne doit pas faire cacher que la Fondation a, en 2022, dû surmonter maints obstacles auxquels son développement a failli se heurter. Vacances de poste difficiles à combler, pénurie d'espace pour loger nos services, difficultés pour assurer la pérennité de notre programme d'intervention en faveur de jeunes et moins jeunes ayant obtenu un statut de protection internationale au Luxembourg. Il reste que nous avons néanmoins assuré le suivi de 327 adolescent(e)s, jeunes adultes et adultes, pendant l'année dernière.

Grâce au travail de nos services,

- le service Follow up offrant une assistance psychique, sociale et éducative en famille,
- le service psychologique proposant des consultations et prises en charge psychothérapeutiques individuelles ou familiales,
- le service AISP (accompagnement à l'insertion socio-professionnelle) préparant les jeunes que nous suivons au marché du travail,
- le service Inter-C, s'occupant de l'insertion de BPI (bénéficiaires de protection internationale) et de BPT (bénéficiaires de protection temporaire),

15 jeunes ont pu trouver un travail (dont 5 contrats à durée indéterminée), 12 autres un stage d'apprentissage, une autre mesure d'insertion professionnelle ou de préparation au marché du travail ; 6 autres ont réintégré l'école et 4 ont réussi les examens du permis de conduire.

Même si au vu de notre longue expérience et de la large reconnaissance de la qualité du travail presté, nous pouvons envisager l'année nouvelle avec sérénité, le proche avenir ne sera pas libre de toute embûche.

Le remplacement du conventionnement par une forfaitisation de la rémunération des prestations effectuées par notre service AISP devra faire ses preuves. L'objet modifié de la convention qui nous lie au Ministère du Travail, et qui nous a jusqu'ici permis d'offrir aux jeunes BPI une prise en charge individualisée et globale, ainsi que l'annonce de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte de limiter à 2023 son aide financière pour nos interventions en faveur de BPI plus âgés nous obligeront de réorienter l'activité afférente. La recherche de personnel qualifié, susceptible de s'intégrer dans l'effectif en place et seyant à nos exigences s'avère compliquée. Si dès le printemps nous pouvons, grâce à la compréhension des autorités locales et des CFL, abriter notre antenne de Wiltz dans des locaux mieux appropriés à nos besoins, il reste à trouver un nouveau pied-à-terre sur le territoire de la capitale et à faire aboutir à Esch-sur-Alzette des démarches de facture similaire.

Conscients qu'une bonne qualification scolaire représente le bagage le plus important des jeunes pour réussir dans leur vie sociale et professionnelle, nous devons faire bénéficier un plus grand nombre de nos clients qui ont des difficultés à l'école, qui risquent un doublement de leur classe ou même un décrochage, de l'accompagnement personnel approprié pour vaincre leur manque de confiance en soi et pour accepter de rattraper les retards scolaires par la participation à des cours d'appui ciblés. Les soutiens financiers récemment reçus promettent que du moins les conditions matérielles sont réunies pour gagner ce pari.

La réflexion stratégique, entamée au tournant de l'année par le Conseil d'administration et l'équipe de direction, a permis de déterminer les points forts et les faiblesses actuels de nos activités et de concevoir les axes souhaitables pour leur évolution future. Cette réflexion nous permettra, au cours des mois à venir, de préciser et de mettre en œuvre un plan d'action selon lequel nous entendons consolider et développer la place de la Fondation dans le secteur social.

Qu'il soit permis au président du Conseil d'administration de remercier toutes celles et tous ceux qui à l'intérieur de l'EPI ou de l'extérieur ont contribué au travail et aux résultats de l'année passée, et de les convier à faire preuve du même élan pour relever les défis qui attendent notre Fondation en 2023.

Eisenborn, le 7 mars 2023

Paul Schmit
président du Conseil d'administration

Table des matières

1. L'objet social de la Fondation EPI	5
2. Le Service Follow Up	6
2.1. <i>Le concept</i>	6
2.2. <i>Le public cible</i>	6
2.3. <i>La méthodologie</i>	6
2.4. <i>Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service</i>	6
2.5. <i>Le bilan 2022</i>	7
3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement et d'Insertion Socio-Professionnelle) ..	11
3.1. <i>Le concept</i>	11
3.2. <i>Le public cible</i>	11
3.3. <i>La méthodologie</i>	11
3.4. <i>Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service</i>	12
3.5. <i>Le bilan 2022</i>	152
3.6. <i>Le projet « permis de conduire »</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4. Le Service Psychologique.....	16
4.1. <i>Le concept</i>	16
4.2. <i>Le public cible</i>	16
4.3. <i>La méthodologie</i>	16
4.4. <i>Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service</i>	17
4.5. <i>Le bilan 2022</i>	17
5. Le projet Inter-C	200
5.2. <i>Historique</i>	20
5.2. <i>Public cible</i>	20
5.3. <i>Méthodologie</i>	20
5.4. <i>Le personnel affecté au projet Inter-C</i>	21
5.5. <i>Les activités pour compte de BPI, âgés de plus de 25ans</i>	22
5.6. <i>Les activités pour compte de BPIet BPT, âgés de 18 à 25 ans</i>	26
6. Autres activités	29
7. Les localités des services de l'EPI	30
8. Visites et échanges	31
9. Le personnel.....	32
10. La gestion financière et les comptes.....	33
11. Les organes statutaires.....	34

1. L'objet social de la Fondation EPI

A partir du 1^{er} janvier 2019, les activités de l'association EPI avaient été reprises par la nouvelle Fondation EPI. Depuis lors, la Fondation s'est efforcée d'assurer sa mission dans la continuité des activités déployées par l'association au cours des années antérieures, en donnant une perception compréhensive des jeunes en détresse et en sensibilisant le grand public pour l'intérêt de la collectivité à une insertion familiale, sociale et professionnelle appropriée des jeunes suivis par nos services.

Ainsi, la Fondation assure l'encadrement socio-familial de jeunes, tout en s'efforçant d'assurer leur insertion dans la vie sociale et dans le monde du travail. Elle leur offre un soutien individualisé et global afin de les accompagner dans leur développement et de les aider à construire une vie autonome.

La mission historique de l'EPI avait consisté dans le soutien des pensionnaires et des anciens/anciennes pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) de Dreibern/Schrassig et de leurs familles d'origine, complétant en cela les missions du CSEE.

Or, aujourd'hui la Fondation EPI vient en aide à des jeunes, peu importe qu'ils aient fait l'objet d'une mesure de placement judiciaire ou qu'ils nécessitent le support de l'EPI pour éviter ce genre de mesure. Aussi s'occupe-t-elle en général de jeunes qui lui ont été confiés par les soins de l'Office National de l'Enfance (ONE).

Notre **Service Follow Up** offre un encadrement aux jeunes et à leur famille dans le cadre d'une assistance psychique, sociale et éducative en famille avec la spécialisation sur des jeunes entre 12 et 27 ans. Le Follow Up intervient de façon préventive, mais peut aussi s'occuper de la réinsertion familiale après une mesure de placement.

Notre **Service AISP** (Service d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle) est spécialisé dans l'encadrement de jeunes et de jeunes adultes à la recherche d'un projet scolaire ou professionnel (réintégration à l'école, inscription à l'ADEM, établissement d'un projet socio-professionnel, recherche de stages et d'apprentissages, aide à l'embauche).

Certains problèmes d'intégration sociale nécessitent une prise en charge psychothérapeutique plutôt qu'éducative. Notre **Service Psychologique** accompagne les jeunes concerné(e)s et leur famille pour les aider à prévenir ou à surmonter les difficultés rencontrées.

Depuis 2018, l'EPI est également active dans le domaine de l'aide aux réfugiés. En partenariat avec l'asbl Touchpoints, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire et l'aide financière de la Fondation Losch, elle a mis au point en 2021 le **Service Inter-C** afin de prendre en charge des bénéficiaires de protection internationale (BPI) et des bénéficiaires de protection temporaire (BPT) en vue de leur faciliter l'insertion dans la société luxembourgeoise, en vue de les aider à trouver un emploi et en vue de les encadrer au cours des premiers mois après l'embauche et sur leur lieu de travail. Cette activité bénéficie entretemps d'un cadre conventionné avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que d'un soutien financier de la part de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, qui viendra pourtant à son terme fin 2023.

Au Luxembourg quelque 1300 mineurs grandissent en-dehors de leur famille d'origine. En 2022, l'EPI a pris en charge 126 adolescent(e)s, âgés entre 12 et 17 ans (129 en 2021) et 116 jeunes adultes, âgé(e)s entre 18 et 27 ans (112 en 2021). Parallèlement, 85 BPI ont été pris en charge dans le cadre du projet Inter-C (56 en 2021).

2. Le Service Follow Up

2.1. Le concept

Le *Service Follow Up* offre une assistance psychique, sociale et éducative en famille. L'encadrement des jeunes et de leur famille comporte des entretiens réguliers, des visites à domicile et toute autre forme d'intervention socio-pédagogique dans le but d'une amélioration de la situation générale des jeunes et, le cas échéant, de leur famille.

La mise en œuvre du *Service Follow Up* est axée sur le volet de l'aide socio-éducative pour la famille, sur des entretiens réguliers avec le jeune et, le cas échéant, sa famille. Cette mission consiste à conseiller et à soutenir les jeunes en les aidant à identifier le parcours qu'ils souhaitent suivre pour s'intégrer dans la société et dans le monde du travail.

Le *Service Follow Up* s'adresse à tout jeune et sa famille en détresse entrant en contact de leur propre gré, ou étant dirigé vers notre service par l'ONE, le tribunal de la jeunesse ou tout autre organisation.

Le but principal des interventions est d'offrir un soutien au jeune et à sa famille, soutien qui est surtout important pendant une phase de crise ou une phase autrement difficile.

2.2. Le public cible

Le *Service Follow Up* s'adresse à des jeunes entre 12 et 27 ans ou à des familles ayant au moins un enfant de la tranche d'âge en question.

2.3. La méthodologie

Les interventions comportent :

- l'encadrement psychosocial des familles par la mobilisation de leurs ressources
- le soutien aux parents dans leur rôle parental et leurs tâches éducatives
- la protection des jeunes par des interventions en famille en situation de crise
- l'appui pour les jeunes et leur famille au niveau de démarches administratives
- la collaboration avec le réseau psychosocial des jeunes et de leur famille

Les interventions ont pour but de stabiliser le bien-être des jeunes au regard de :

- leur situation personnelle et sociale
- leur situation scolaire ou professionnelle
- la communication et des relations familiales
- la situation générale de la famille

2.4. Le personnel affecté au Service Follow Up et le financement du service

En 2022, 9 agents étaient affectés au projet, dont deux assistantes sociales, cinq éducateurs/rices gradué(e)s et une pédagogue. L'effectif en place du service a ainsi assuré une activité correspondant à une tâche de 4,18 ETP (équivalent temps plein).



Sabrina BOQUEL
Assistante sociale



Kim FARAMELLI
Pédagogue diplômée



Susana GONCALVES
Assistante sociale



Valérie JADOUL
Educatrice graduée



Danielle LOEWEN
Pédagogue diplômée



Patricia MURRELL
Educatrice graduée



Natalie PICKAR
Educatrice graduée



Thomas NEUMANN
Educatrice gradué

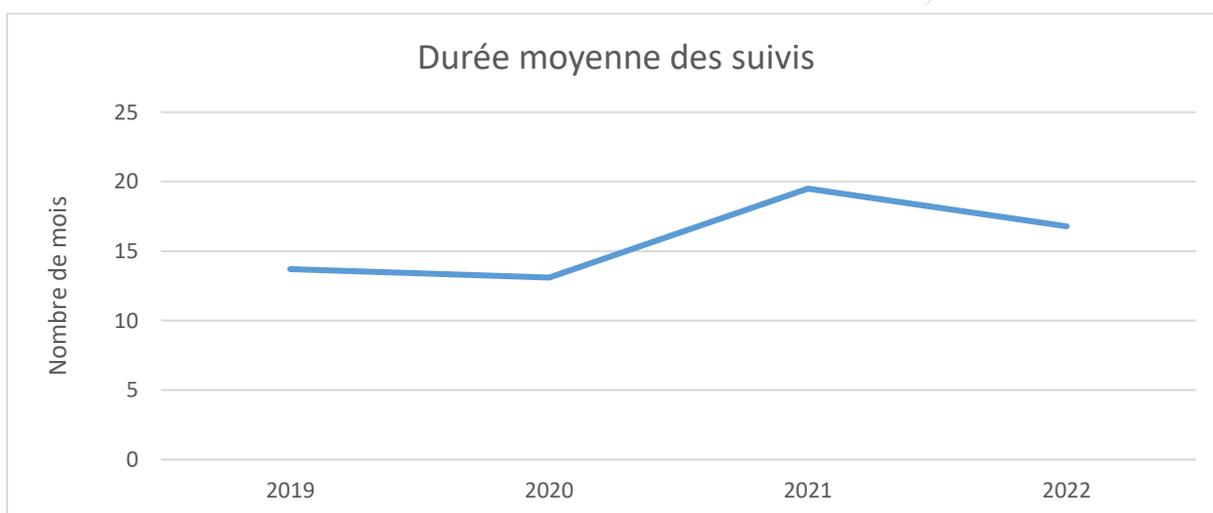
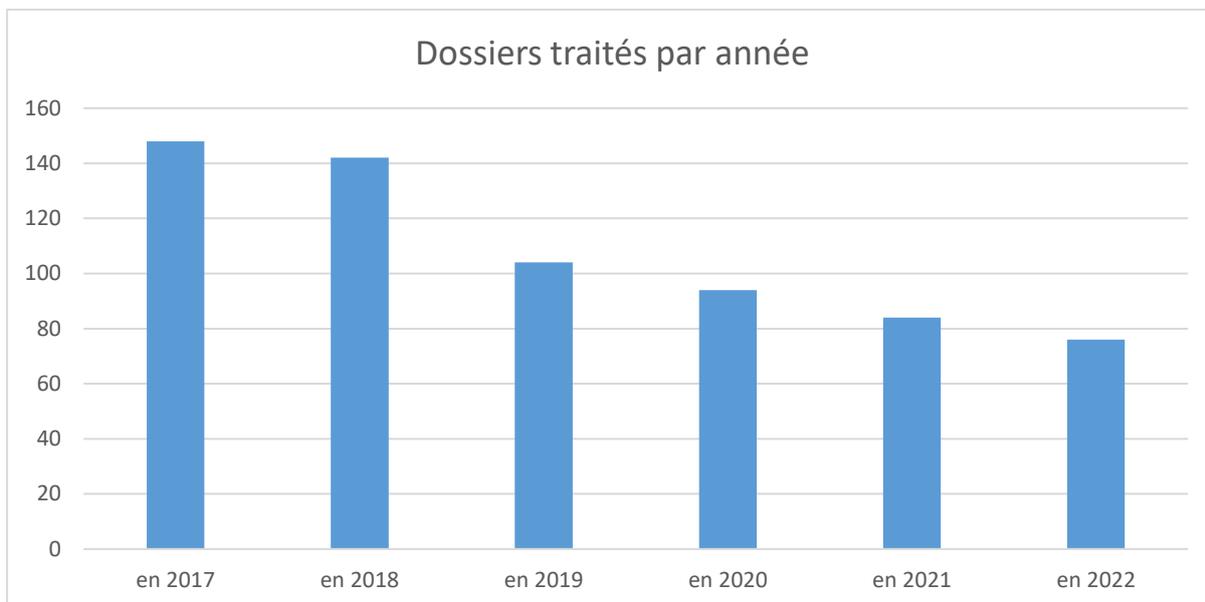


Virginie TONDINI
Educatrice graduée

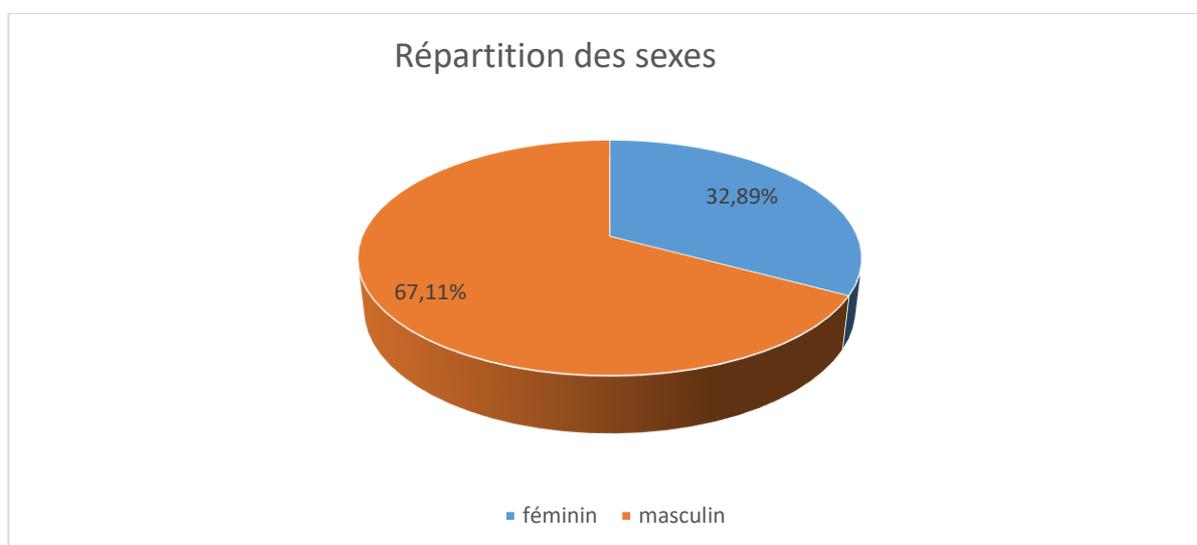
Les activités du *Service Follow Up* sont financées sur base de forfaits horaires, facturées mensuellement à l'Office National de l'Enfance (ONE).

2.5. Le bilan 2022

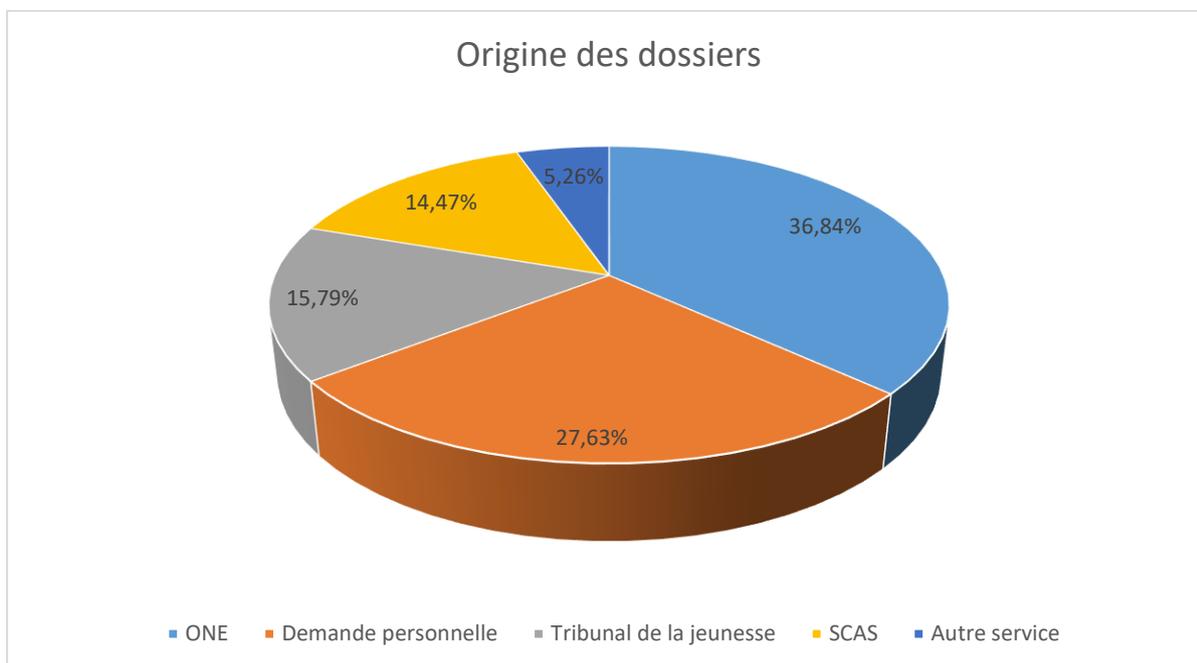
A partir de sa mise en place en 2002 et jusque fin 2008 la quasi-totalité des jeunes, pris en charge dans le cadre du projet Follow Up, étaient issus des structures du CSEE. Tout au long des années suivantes, les dossiers judiciairisés continuaient à constituer la très grande majorité des suivis. A partir de 2017, une réorientation de la politique a été initiée en matière de protection des mineurs, favorisant le travail préventif, par la création de l'Office National de l'Enfance (ONE). Ce changement a entraîné une adaptation graduelle des interventions de nos services, résultant, d'un côté, dans une baisse du nombre absolu de dossiers traités et, de l'autre côté, dans une augmentation de la durée moyenne des suivis et des heures prestées par dossier.



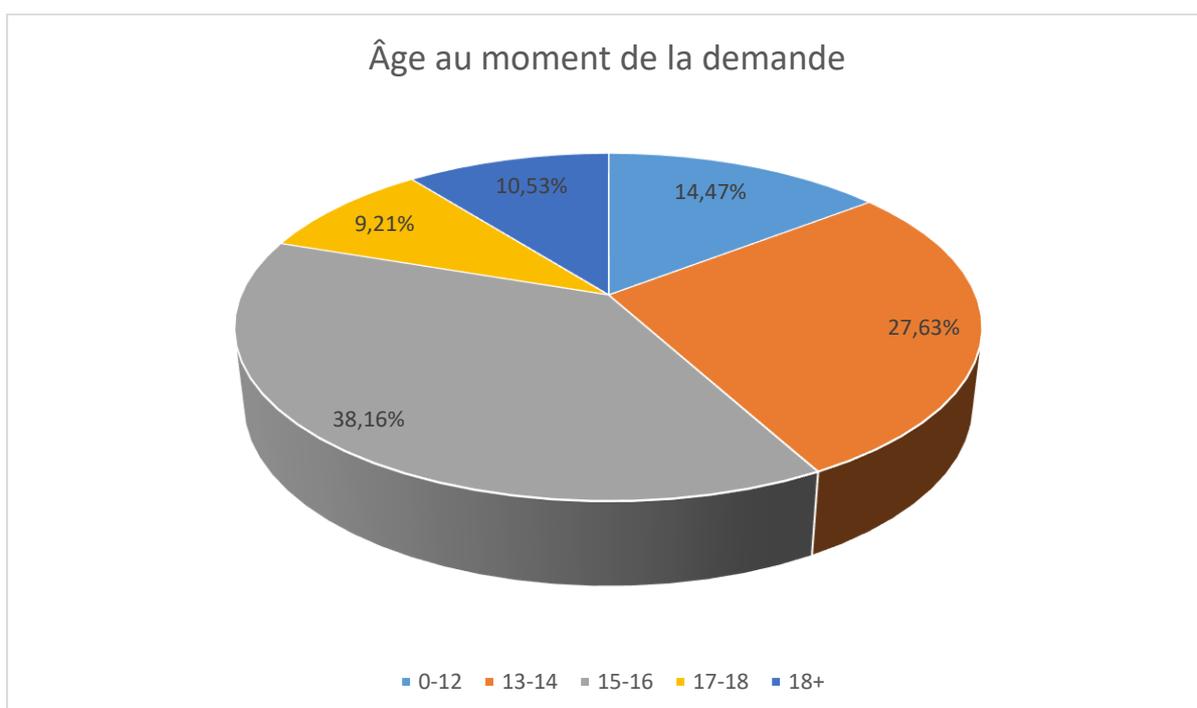
En 2022, 67,11% des jeunes pris en charge étaient des clients masculins et 32,98% des clientes.



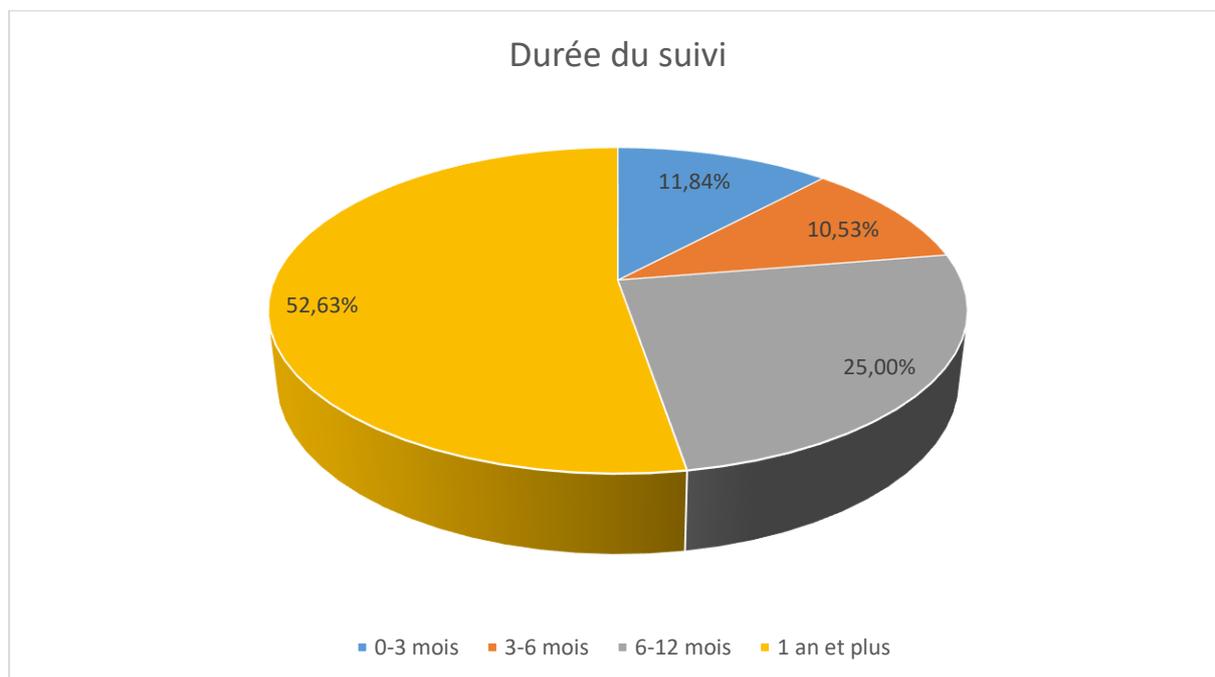
Le nombre de demandes orientées vers l'EPI par l'ONE, par d'autres intervenants du secteur social ou directement par des familles en situation de besoin a augmenté de façon continue pendant les années passées face à une baisse du nombre de demandes de la part des tribunaux de la jeunesse. En 2022, la part des demandes non-judiciarisées a représenté 69,74% contre 40,26% de dossiers judiciarisés.



La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est de 15,97 ans. Le graphique ci-après montre la distribution des dossiers suivis en 2022 par rapport à l'âge des bénéficiaires. 42,37 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service, 28,16 % étaient âgés entre 15 et 16 ans et 9,21% avaient 17 ou 18 ans. Les 10,53 % restant étaient majeurs au moment de leur demande d'aide.



Le graphique ci-après montre que la durée moyenne des suivis a été légèrement inférieure à 17 mois. Plus de la moitié des suivis (40 sur un total de 76) s'étendaient sur une période égale ou supérieure à 12 mois.



En 2022, 76 jeunes (contre 84 en 2021) ont bénéficié d'un encadrement par le Service « Follow up ». 96% des dossiers ont été clôturés d'un commun accord, suite à l'atteinte des objectifs fixés.

3. Le Service AISP (Service d'Accompagnement à l'Insertion Socio-Professionnelle)

3.1. Le concept

Le Service AISP, mis en place dès 2011, se veut être un partenaire pour des jeunes à la recherche d'un emploi. Sa mission consiste à prendre en charge des jeunes qui en font la demande et de les assister dans leurs démarches lors de la recherche d'un emploi, voire des possibilités d'une formation complémentaire, d'un stage, d'un apprentissage, etc., tout en offrant son encadrement au-delà de l'embauche proprement dite.

L'objectif du Service AISP est double :

- intégration des jeunes et jeunes adultes dans l'environnement du travail (apprentissage, formation, contrat de travail, ...)
- stabilisation de la situation professionnelle et sociale des jeunes pris en charge, pendant une période transitoire suivant leur intégration dans le monde du travail

3.2. Le public cible

Les jeunes suivis par le Service AISP sont en principe âgés de 16 à 27 ans, même si exceptionnellement la prise en charge peut être maintenue au-delà de 27 ans. La répartition des sexes montre une légère majorité de clients masculins (48 personnes, 56,47%) contre 37 personnes de sexe féminin (43,53%).

Les jeunes bénéficiant des interventions proposées présentent souvent des difficultés d'insertion. Il s'agit :

- de jeunes qui prennent de leur propre initiative contact avec l'EPI
- de jeunes et de jeunes adultes, pris en charge par un autre service de l'EPI
- de jeunes dont le suivi fait suite à une demande afférente des responsables du CSEE ou des tribunaux de la jeunesse, lorsque les intéressés profitent d'une mesure de congé de réinsertion
- de jeunes et de jeunes adultes qui ont été orientés vers le service AISP par un autre service du secteur social

3.3. La méthodologie

La mission du Service AISP consiste à :

- élaborer avec les jeunes un projet socio-professionnel individuel
- identifier et renforcer les compétences sociales et professionnelles
- offrir un accompagnement social au début de leur vie active
- travailler sur sa motivation et leurs ressources
- animer les jeunes à réaliser leurs objectifs personnels
- être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs besoins
- rechercher avec les jeunes des activités sociales et professionnelles qui correspondent à leur situation personnelle et à leur profil
- aider les jeunes à faire les démarches en relation avec leur entrée dans le monde du travail ou leur réintégration scolaire
- aider les jeunes à gérer leurs candidatures (lettre de motivation, CV, ...)
- inscrire les jeunes au programme de l'ADEM/BIZ

- préparer avec les jeunes les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.)
- organiser des entrevues régulières avec l'employeur et les jeunes durant la période d'essai et au-delà
- accompagner les jeunes vers d'autres services sociaux (services psychologiques, service de logement, ...)
- accompagner les jeunes jusqu'au moment où leur situation personnelle est stabilisée
- collaborer avec d'autres services compétents (SNJ/ALJ ; etc.)

3.4. Le personnel affecté au Service AISP et le financement du service

Le Service AISP est majoritairement financé par des contributions de l'Etat qui servent à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention signée fin 2021 avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il bénéficie par ailleurs de dons et d'autres contributions recueillis par l'EPI.

Fin 2022, l'équipe du Service AISP était composée d'une assistante sociale (affectée à mi-temps au Service AISP), d'une éducatrice graduée à plein temps et d'un intervenant d'action sociale et d'insertion professionnelle à plein temps.



José DE JESUS
Intervenant d'action sociale et d'insertion professionnelle



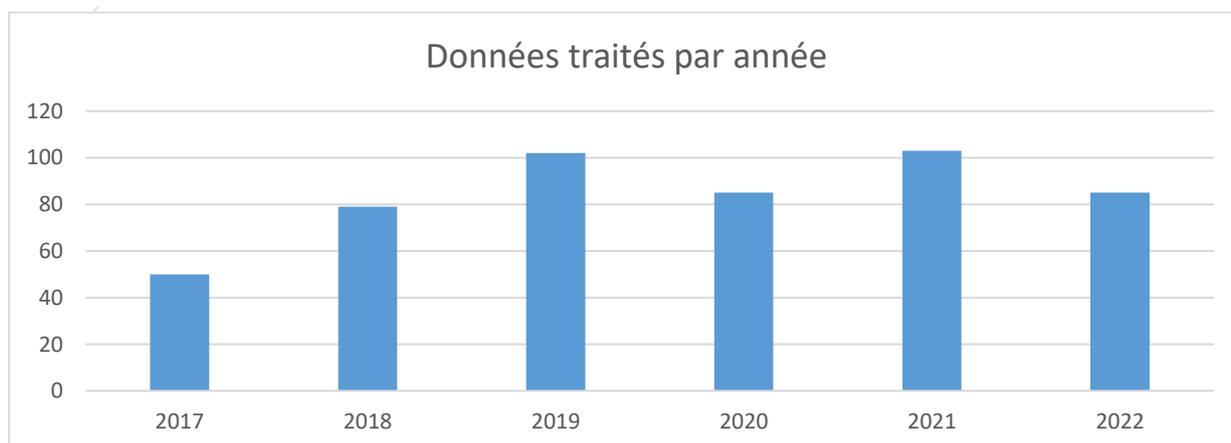
Sandy ENGLING
Educatrice graduée



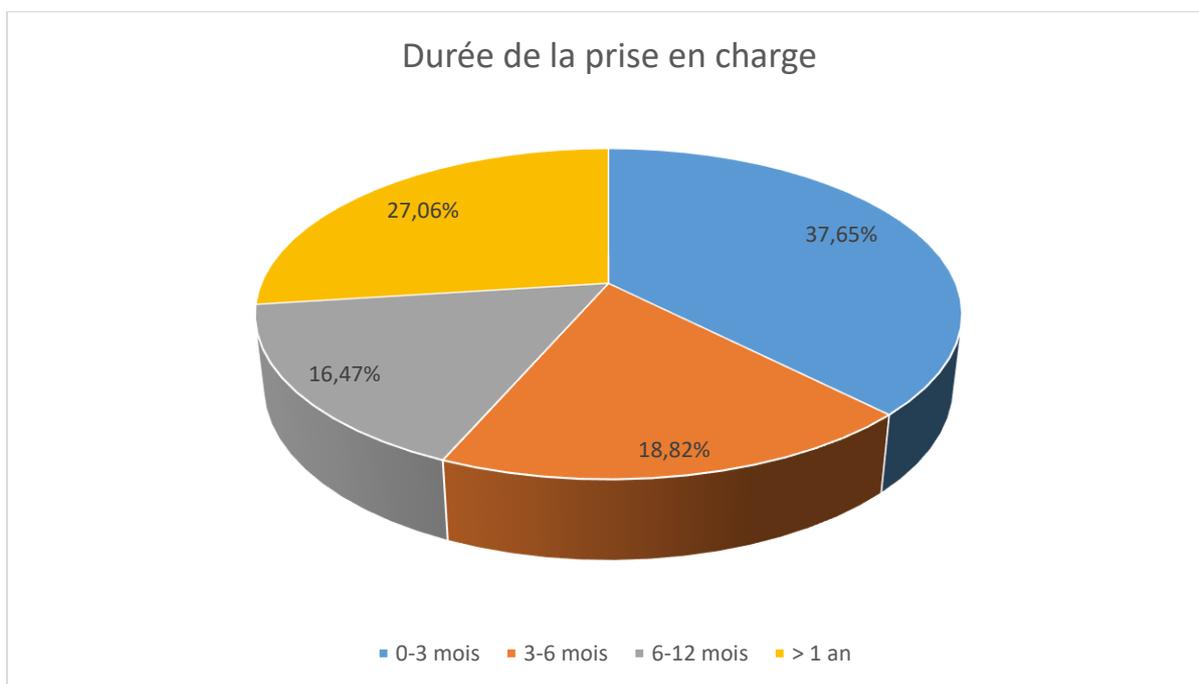
Susana GONCALVES
Assistante sociale

3.5. Le bilan 2022

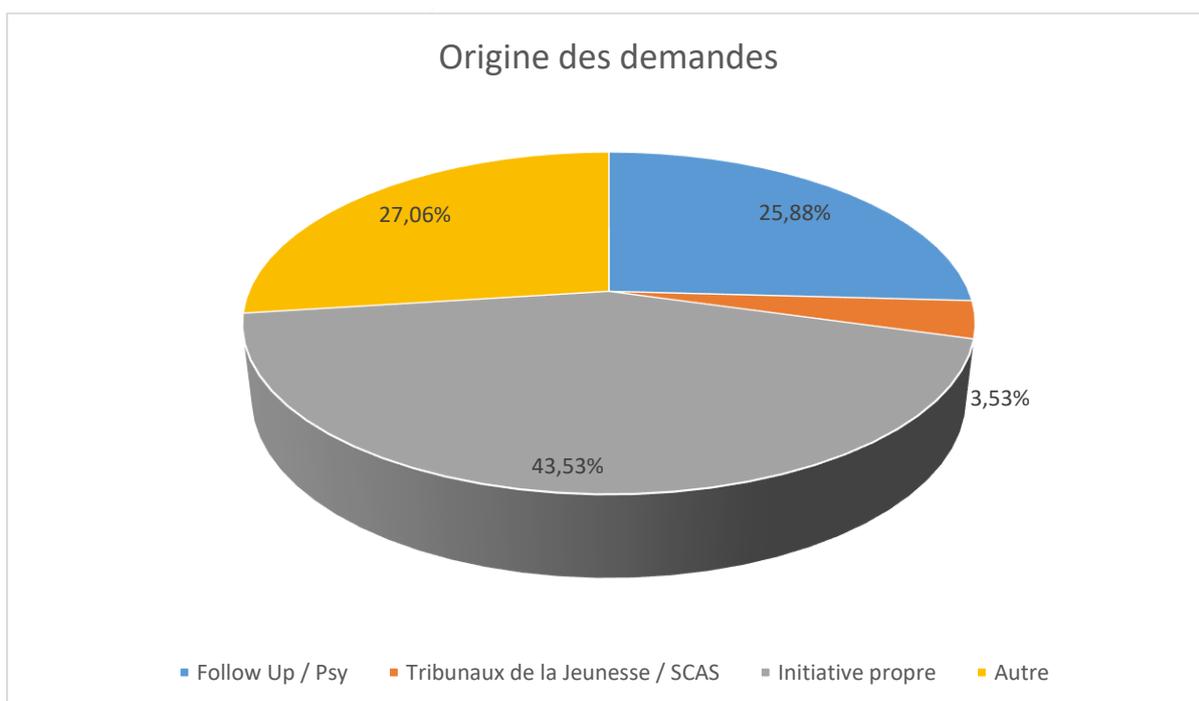
L'évolution du nombre des dossiers que l'AISP a pris en charge au cours des dernières années se présente comme suit.



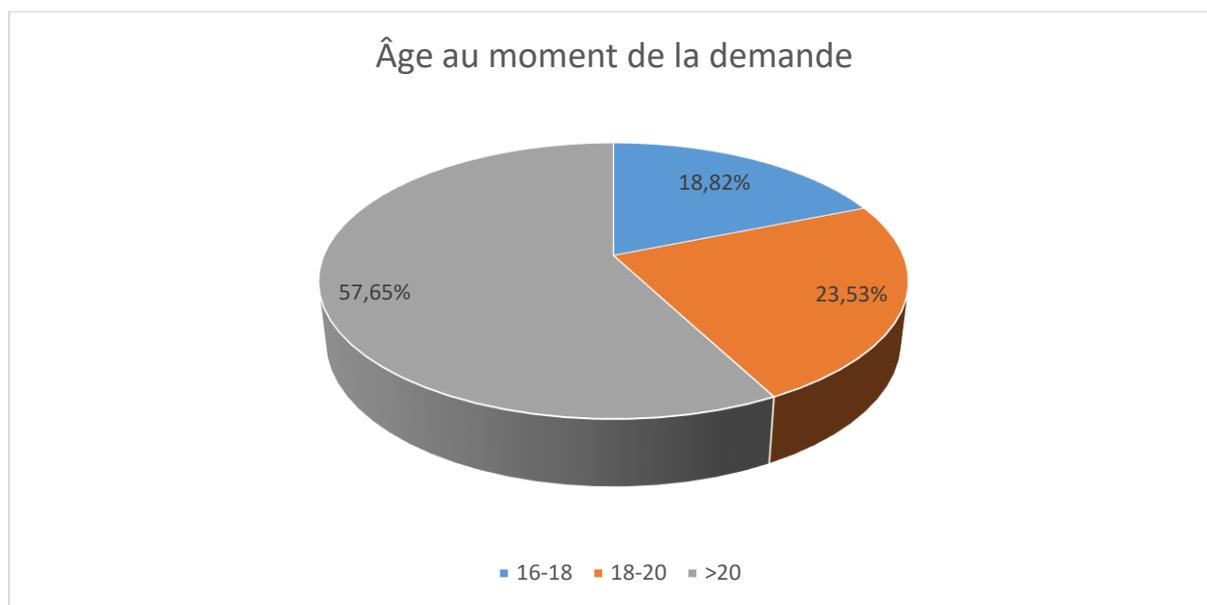
Pour 23 des 85 jeunes (28 sur 103 en 2021) suivis en 2022, la durée de la prise en charge a dépassé 12 mois, pour 14 (14 en 2021) elle s'est située entre 6 et 12 mois, pour 16 (20 en 2021) entre 3 et 6 mois, et pour 32 (41 en 2021) jeunes elle n'a pas dépassé 3 mois.



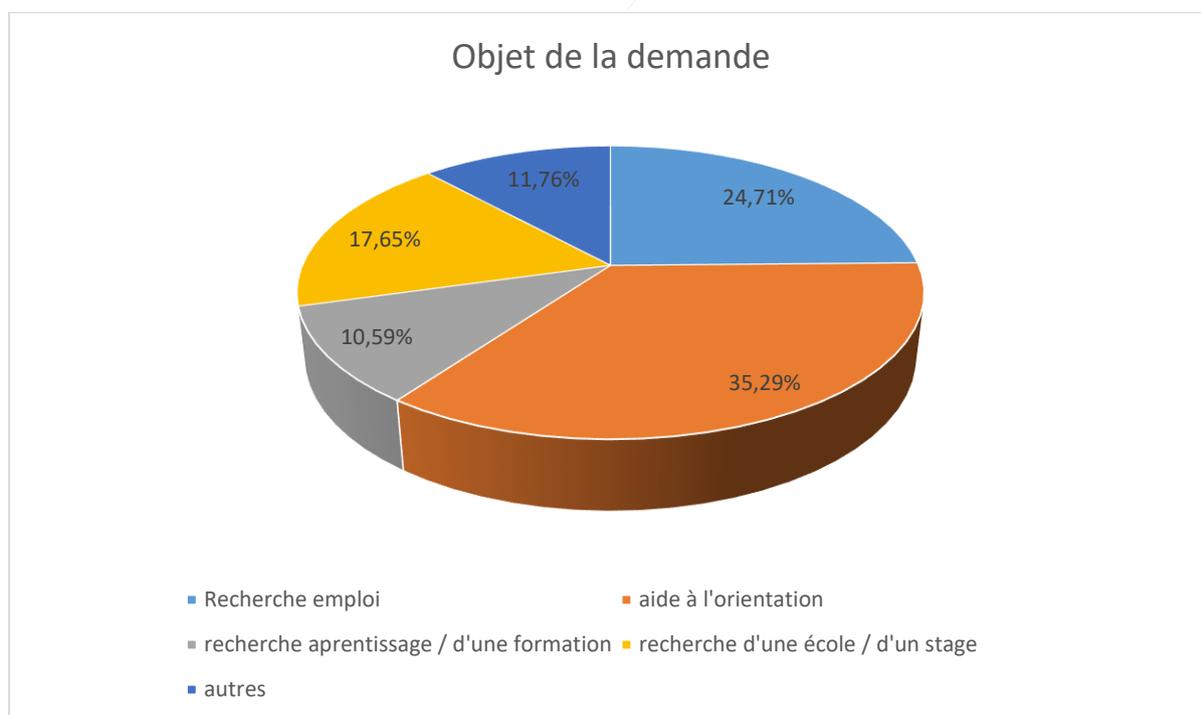
La plus grande partie des jeunes (43,53%) contactent l'EPI de leur propre initiative. Un peu plus d'un quart, (25,88 % par rapport à 27,18 % en 2021), ont été pris(es) en charge à la suite de leur encadrement par le Service Follow Up ou le Service Psychologique. 3,53% (3,88% en 2021) ont été orienté(e)s vers le Service AISP par les tribunaux de la jeunesse ou le SCAS. 27,06 % (29,13 % en 2021) des dossiers ont une autre origine (p.ex. contact par l'intermédiaire d'un autre service social, ...).



La majorité des jeunes, 57,65% (46,60% en 2021), avait plus de 20 ans au moment de la demande. 23,53% (30,10% en 2021) ont relevé de la classe d'âge de 18 à 20 ans, les autres 18,82% (23,30% en 2021) étaient âgé(e)s entre 16 et 18 ans.



Les raisons pour lesquelles les jeunes s'adressent au Service AISP sont multiples : recherche d'un emploi (21 bénéficiaires ; 33 en 2021), aide à l'orientation (30 ; 25 en 2021), recherche d'un patron pour un apprentissage ou d'une formation (9 ; 15 en 2021), recherche d'une école ou d'un stage (15 ; 4 en 2021), autres demandes spécifiques (10 ; 26 en 2021).



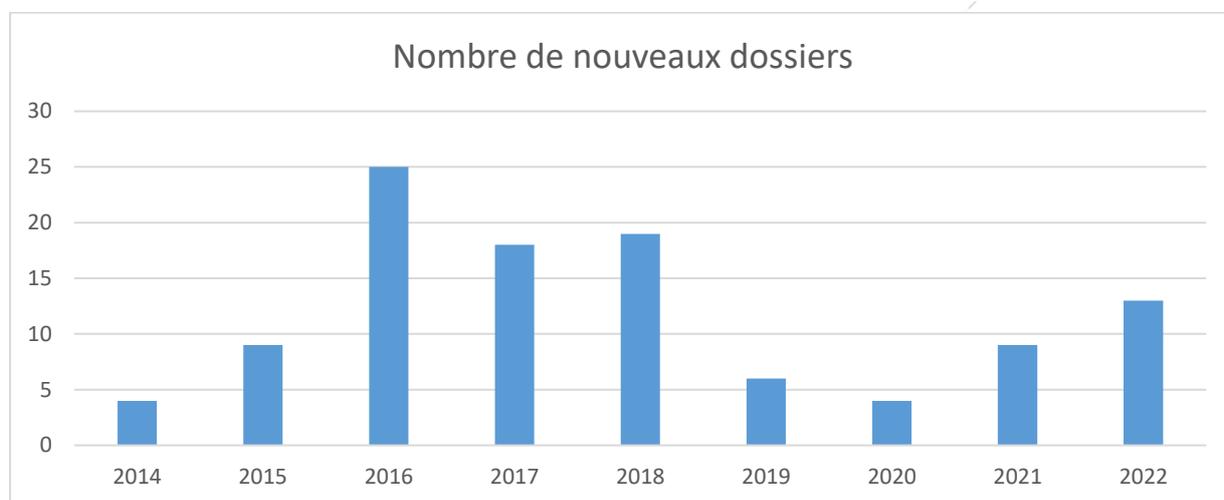
Au cours de 2022 le Service AISP a assisté 85 jeunes dans le cadre de leur intégration professionnelle. Fin 2022, 21 se sont retrouvés sans occupation ou à la recherche d'un emploi. 53 dossiers restaient à ce moment ouverts. En cours d'exercice, le Service AISP a réussi à trouver du travail pour 15 jeunes dont il assurait le suivi. Par ailleurs, 12 ont pu s'inscrire à une formation professionnelle et 6 autres dans une école.

3.6. Le projet « permis de conduire »

Comme le permis de conduire est un élément important dans la notice biographique d'un (jeune) demandeur d'emploi, l'EPI avait lancé en 2013 un projet permettant d'offrir à certains parmi les jeunes dont elle assurait le suivi, la possibilité d'un (pré)financement de leur permis de conduire. A cet effet, elle avait trouvé un accord avec la Fédération des Maîtres Instructeurs de Conducteurs de Véhicules Automoteurs du Grand-Duché du Luxembourg pour déterminer les modalités pratiques et financières du projet.

Depuis le début du projet, l'EPI a ainsi accordé son aide à une centaine de clients (108 au 31.12.2022) dont 56 ont réussi leur permis, 28 ont abandonné et 24 sont actuellement encore en cours d'apprentissage. Sur les 56 qui ont réussi le permis 48 sont actuellement dans une situation professionnelle stable (36 CDI et 12 CDD), 6 ont repris des études et 2 sont actuellement en réorientation professionnelle suivis en parallèle par l'ADEM.

L'évolution du nombre de dossiers ressort du graphique suivant :



En 2022, 4 personnes ont reçu leur permis de conduire grâce à l'aide de l'EPI. Ce chiffre est inférieur aux années précédentes, dû à des délais d'attente plus longs pour la partie pratique ainsi qu'à un nombre plus élevé de participants ne réussissant pas le test final au premier essai.

Cette offre bénéficie depuis 2016 d'un soutien financier de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le Service Psychologique

4.1. Le concept

Le Service Psychologique, mis en place en 2013, offre des consultations et prises en charge psychothérapeutiques qui ont majoritairement lieu dans les locaux de l'EPI. Selon le cas et sur demande des intéressés, les entretiens peuvent avoir lieu en individuel ou en famille.

Le travail se base sur la thérapie familiale systémique et comportementale qui est caractérisée par une attitude ouverte et respectueuse en se focalisant sur les ressources et compétences du patient et de son entourage. Selon les thérapeutes et leurs spécialisations, d'autres approches telles que la thérapie psychanalytique, la thérapie cognitivo-comportementale, la traumathérapie ou la thérapie multimodale, sont également utilisées. La durée et l'intensité de l'offre thérapeutique en question varie en fonction de la demande et du besoin des patients.

4.2. Le public cible

L'offre s'adresse à de jeunes âgé(e)s entre 12 et 27 ans qui se trouvent en situation de crise ou de détresse, afin de les aider à mieux répondre à des problèmes tels que :

- des souffrances psychiques en général
- des anxiétés, angoisses, phobies
- des difficultés personnelles, relationnelles ou familiales
- des troubles du comportement (impulsivité, agressivité, manque de compétences sociales, ADHS/ADS,...)
- des expériences traumatisantes
- des situations de crise, des états dépressifs, des pensées suicidaires
- des troubles alimentaires
- des expériences d'harcèlement
- des expériences de maltraitance, de négligence, de violence
- des séparations, pertes, deuils
- des troubles de la personnalité
- des troubles psychosomatiques
- du surmenage, stress, burnout
- des troubles obsessionnels compulsifs
- des questionnements au niveau de l'identité sexuelle, de l'orientation

4.3. La méthodologie

Le travail du Service Psychologique se fait par des entretiens thérapeutiques individuels et/ou en famille.

Les interventions se déroulent en plusieurs phases :

- l'alliance thérapeutique et la concrétisation de la demande
- l'anamnèse et la biographie
- l'identification des symptômes/problèmes et le diagnostic
- la détermination des ressources et des objectifs, et la planification thérapeutique
- le rassemblement d'informations et la formulation d'hypothèses d'intervention
- les interventions proprement dites
- la fin de l'intervention thérapeutique et la stabilisation

L'encadrement thérapeutique entend mobiliser les ressources et les compétences des bénéficiaires en vue de leur permettre de mieux répondre à des problèmes personnels, familiaux ou scolaires.

Les objectifs et méthodes de l'intervention du service psychologique peuvent inclure :

- renforcement de la confiance en soi
- travail sur les relations familiales
- amélioration de la gestion du stress
- stabilisation de l'équilibre psychique
- valorisation des compétences et ressources personnelles

4.4. Le personnel affecté au Service Psychologique et le financement du service

Le Service Psychologique est géré par trois psychothérapeutes spécialisés dans différentes méthodes et approches. Ils occupent 2 postes à temps partiel à raison de 20 heures par semaine et un poste à raison de 25 heures par semaine, assurant une présence hebdomadaire de 65 heures.



Isabelle COLLING
Psychologue et
psychothérapeute



Simon GÖRGEN
Psychothérapeute

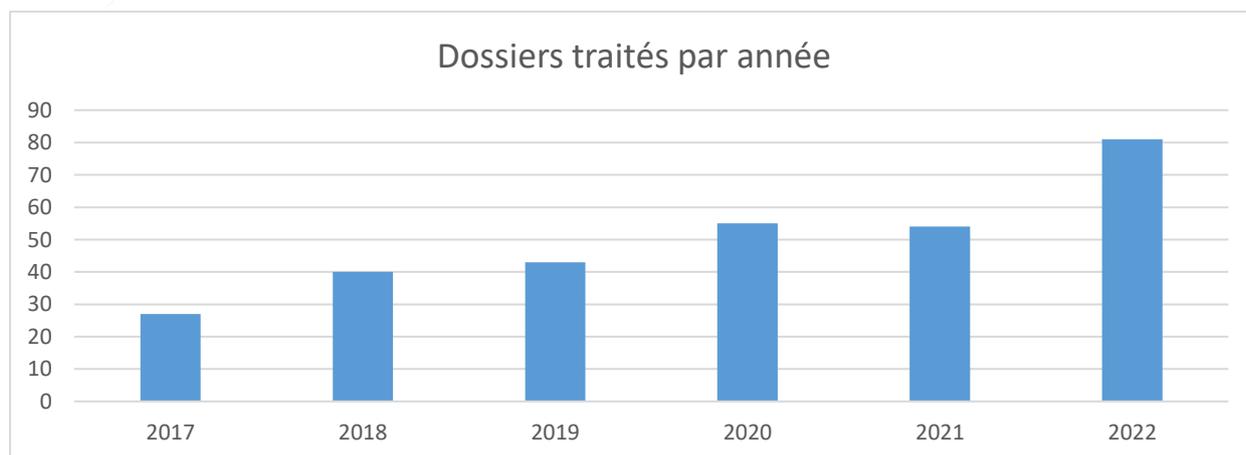


Nadine VINANDY
Psychologue et
psychothérapeute

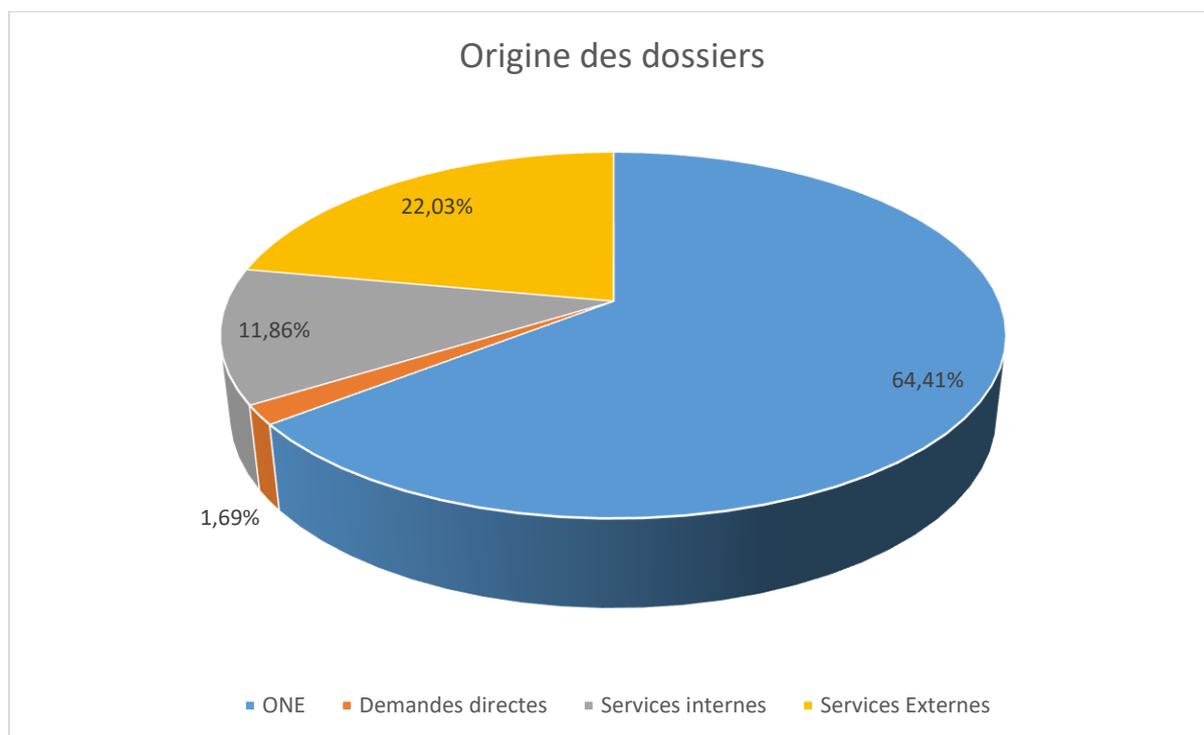
Les interventions sont facturées mensuellement à l'ONE qui les prend en charge sur base des forfaits horaires.

4.5. Le bilan 2022

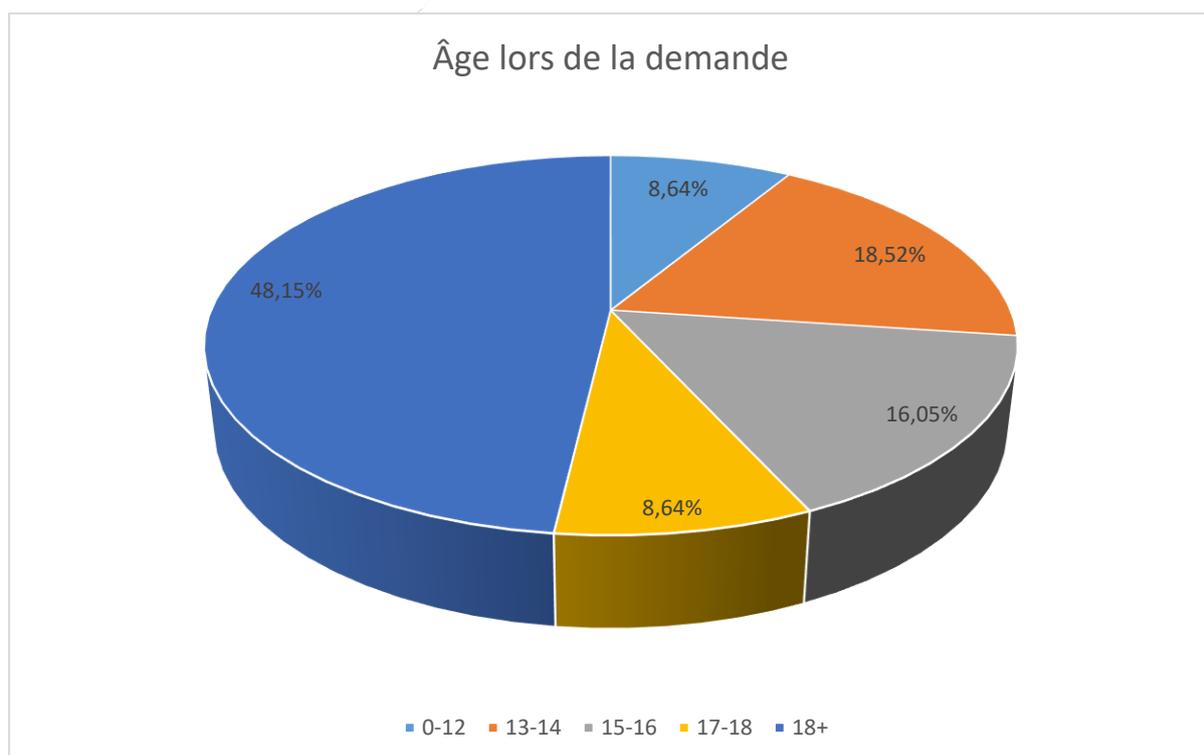
L'évolution du nombre des dossiers que le service psychologique a pris en charge au cours des dernières années se présente comme suit :



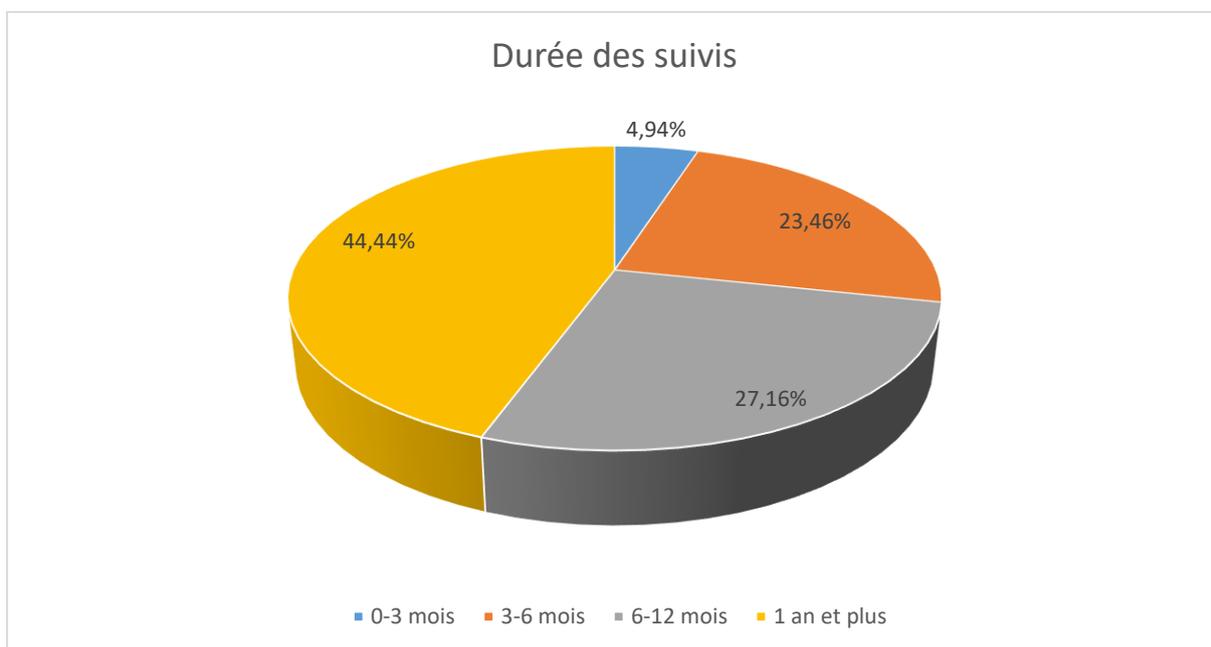
La majorité des jeunes sont orienté(e)s vers le service par l'ONE (64,41%). Les demandes provenant de la part d'intervenants externes, autres que l'ONE, représentent 22,03%, tandis que les demandes directes ou de la part d'un autre service de l'EPI représentent 13,55%.



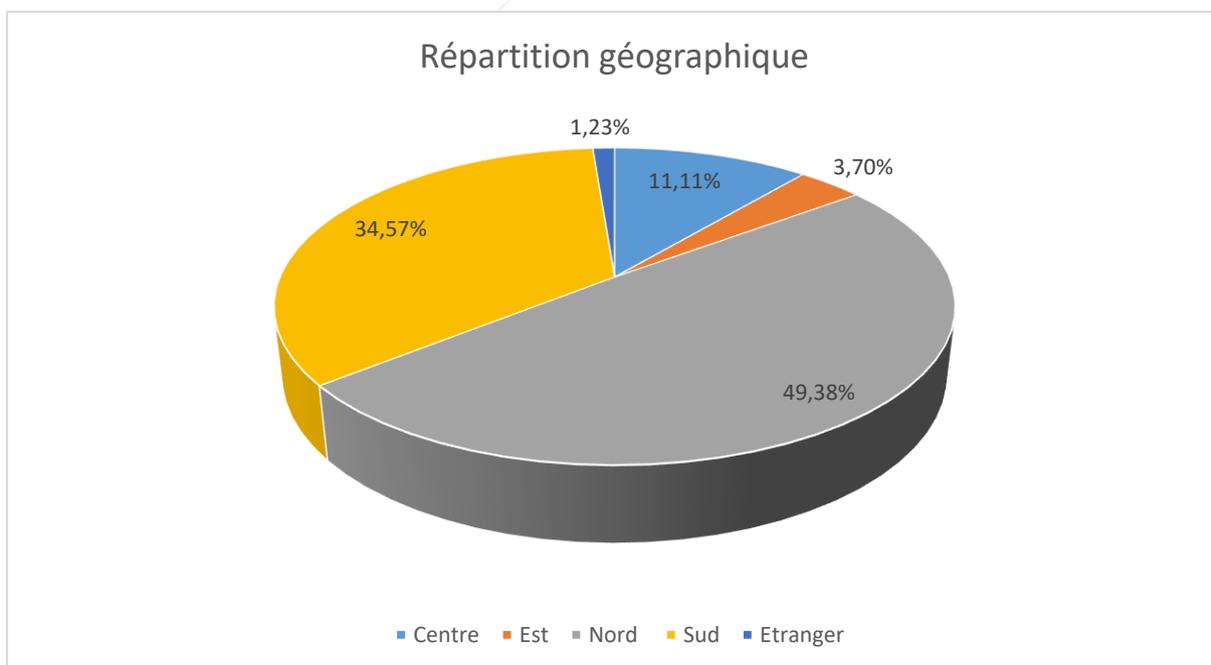
La moyenne d'âge des jeunes lors de la première prise de contact est 18,40 ans. Le graphique ci-après montre la distribution des dossiers suivis en 2022 par rapport à l'âge des bénéficiaires. La majorité des clients (48,15 %) étaient majeurs au moment de leur demande d'aide, 8,64% avaient 17 ou 18 ans, 16,05 % étaient âgés entre 15 et 16 ans et 27,16 % avaient moins de 15 ans au moment de contacter le service.



La durée moyenne du suivi a été légèrement supérieure à un an (414 jours). Le graphique ci-après documente la durée des suivis. Un peu moins d'un quart des dossiers (23,46%) s'étendait sur une durée de 3 à six mois, un peu plus d'un quart des suivis (27,16%) duraient 6 à 12 mois, tandis que 44,44% des clients ont été suivis pendant plus d'un an. 4,94% des suivis ont été clôturés après moins de 3 mois.



La majorité des suivis en 2022 concernaient des dossiers ouverts dans le nord du pays (49,38%). Un tiers des dossiers (34,57%) ont concernés la région sud. Les 16,05% restants se répartissaient sur le centre et l'est du pays ainsi que l'étranger (1,23%).



En 2022, 81 jeunes (contre 54 en 2021) ont bénéficié d'un encadrement par le Service Psychologique.

5. Le projet Inter-c

5.1. Historique

Le projet-pilote Inter-C avait été lancé en octobre 2018, en coopération avec l'association Touchpoints asbl et grâce au soutien financier de la Fondation André Losch. Au départ, le projet visait à faciliter et à pérenniser l'emploi des bénéficiaires de protection internationale (BPI), en cherchant à développer notamment un mentorat intra-entreprise. Or, l'expérience a rapidement confirmé les constats de la littérature scientifique et montré que l'intégration socio-professionnelle des réfugiés est un processus multifactoriel, long et complexe, dont le succès requiert la mise en place d'un accompagnement individualisé de chaque personne avec une prise en charge globale des concernés. C'est ainsi que le projet Inter-C (c comme culture, mais aussi comme coaching, créativité, compétence, cohésion ...) a été réorienté vers une approche personnalisée, basée sur l'établissement de liens de confiance et la recherche des solutions les plus adaptées à chaque cas de figure.

Les bons résultats obtenus en termes d'entrée et de maintien dans l'emploi ont mené l'EPI à consolider les expériences acquises dans le cadre d'un conventionnement proposé à l'Etat. Suite à l'accord de principe du Ministre de ressort de l'époque, Monsieur Dan Kersch, une convention de coopération avec les services compétents du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Solidaire et Sociale (MTEESS), est entrée en vigueur en début 2021. Elle a prévu une coopération étroite de l'EPI avec le MTEESS et l'ADEM en ce qui concerne la prise en charge de BPI, âgés de 25 ans au plus. Cette convention a assuré à partir de 2021 le financement public du travail d'encadrement dont bénéficie une trentaine de jeunes BPI entre 18 et 25 ans, inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Adem. Elle a été prolongée pour une nouvelle année en début 2022.

Pour les BPI plus âgés, le financement de la part de la Fondation Losch a pris fin le 31 décembre 2021. En 2022, la relève a été assurée par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte dans le cadre d'une contribution financière portant sur deux ans et couvrant le volet du projet Inter-C qui n'est pas pris en charge par l'Etat.

5.2. Public cible

Les bénéficiaires encadrés pendant 2022 dans le cadre du projet Inter-C se divisent en deux catégories :

- Les BPI entre 18 et 25 ans, inscrits auprès de l'Adem, sont suivis par le Service Inter-C, dans le cadre de la convention avec le MTEESS.
- Les BPI qui ne rentrent pas dans ce cadre sont pris en charge dans le cadre du financement assuré par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

5.3. Méthodologie

Le projet Inter-C, similaire au service AISP, consiste dans l'accompagnement global et individualisé des BPI. Il s'agit notamment

- d'élaborer avec le bénéficiaire un projet socio-professionnel individuel
- d'identifier et renforcer les compétences sociales et professionnelles
- d'offrir un accompagnement social
- de travailler sur la motivation et les ressources
- d'animer le bénéficiaire à réaliser ses objectifs personnels

- d'être à l'écoute du bénéficiaire et de répondre à ses besoins
- de rechercher avec le bénéficiaire des activités sociales et professionnelles qui correspondent à sa situation personnelle et à son profil
- d'aider le bénéficiaire à faire les démarches en relation avec son entrée dans le monde du travail ou sa réintégration scolaire
- d'aider le bénéficiaire à gérer ses candidatures (lettre de motivation, CV, ...)
- de préparer avec le bénéficiaire les entretiens d'embauche (règles de communication, confiance en soi, etc.)
- d'organiser des entrevues régulières avec l'employeur et le bénéficiaire durant la période post-placement
- d'accompagner le bénéficiaire jusqu'au moment où sa situation professionnelle est stabilisée
- de collaborer avec d'autres services compétents

Au-delà de ces offres individuelles, les clients encadrés peuvent profiter, le cas échéant,

- d'une aide financière et logistique afin d'obtenir un permis de conduire, moyen facilitant l'accès au travail
- de notre réseau d'employeurs potentiels
- d'une prise en charge par d'autres services de la Fondation

5.4. Le personnel affecté au projet Inter-C

Après la phase-pilote entamée en 2018, le projet Inter-C a été élargi en début de 2021 par l'engagement de 3 éducateurs/trices gradué(e)s et la création d'un poste administratif à temps partiel, grâce à une convention signée avec le MTEESS. Le nouveau Service Inter-C est opérationnel depuis février 2021. Pendant l'année 2022, le Service s'est composé des personnes suivantes :



Martine NEYEN
Coach



Cédric LACHAUSSÉE
Éducateur gradué



Jonathan VAN LOOCK
Éducateur gradué



Anne PERSENAIRE
Politologue



Fabrizio Turco
Attaché administratif
(jusqu'au 31.08.2023)



Lise DUHAMEL
Attachée administrative
(à partir du 01.09.2023)

5.5 Les activités pour compte de BPI, âgés de plus de 25 ans

Pour 40 personnes suivies en 2022, les résultats sont les suivants :

Emploi

Nouveau CDI	4
Nouveau CDD	6
Mesure pour l'emploi	4
Stage de professionnalisation	2
Reprise d'une formation	3
Maintien dans l'emploi malgré des difficultés sur le lieu de travail	5
Echec de la première année de DAP	1

Sur les 40 dossiers actifs en 2022, 13 ont été clôturés en cours d'année pour les raisons suivantes :

- 8 personnes n'ont plus de demande (7 ont une situation professionnelle stabilisée, 1 clôture pour raison de santé)
- 1 personne a quitté le Luxembourg (retour en Ukraine)
- 2 personnes bénéficient d'une autre prise en charge
- 2 personnes ne donnent plus de nouvelles.

Logement

4 personnes / familles ont pu trouver un logement adapté (sortie d'un foyer ou d'une location sociale) grâce à la coopération étroite, mise en place par l'EPI avec des patrons d'entreprise, l' AIS, le projet LOGIS de la Caritas et Résonord.

Profil des BPI rencontrés

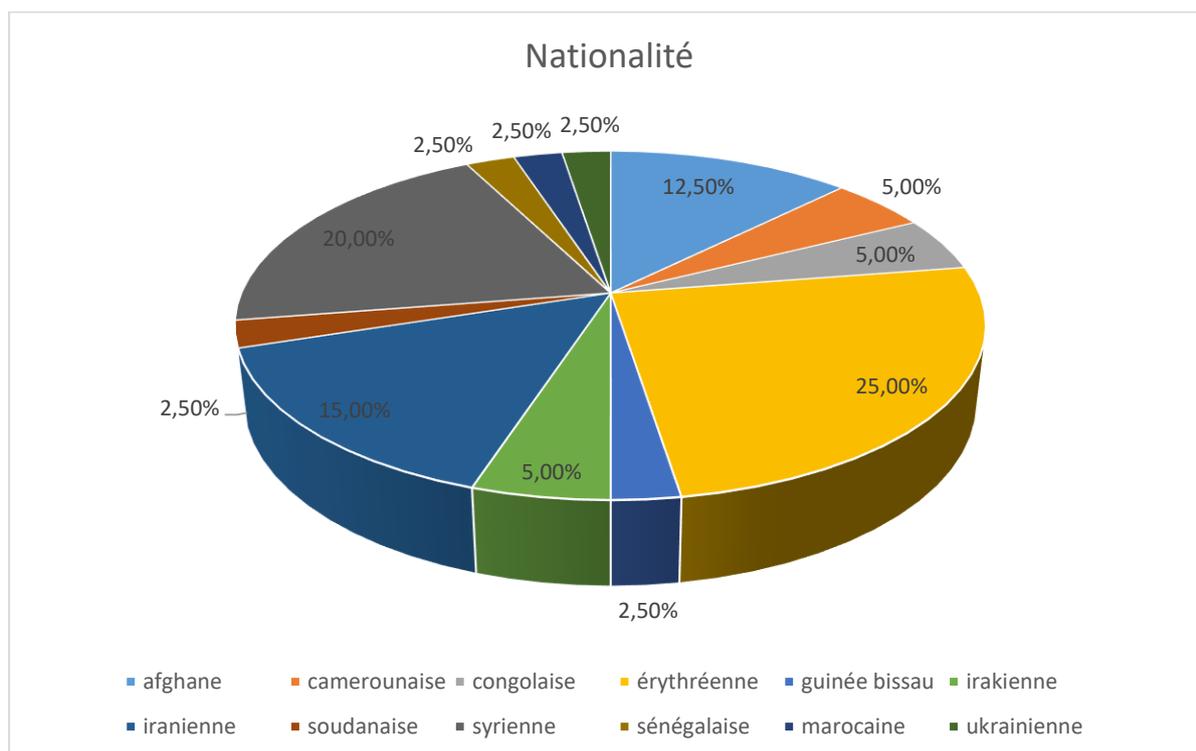
En 2022, **40 bénéficiaires** ont fait l'objet d'un suivi régulier : 30 hommes, 10 femmes. D'autres personnes qui se sont adressées à l'EPI soit de leur propre initiative, soit par l'intermédiaire d'organismes partenaires de la Fondation, ont pu bénéficier de contacts ou de conseils de réorientation de manière ponctuelle.

Type de suivi	Nombre de bénéficiaires
Suivi intensif (plus de 10 entretiens par an)	14
Suivi régulier (4 à 10 entretiens par an)	16
Suivi ponctuel	10

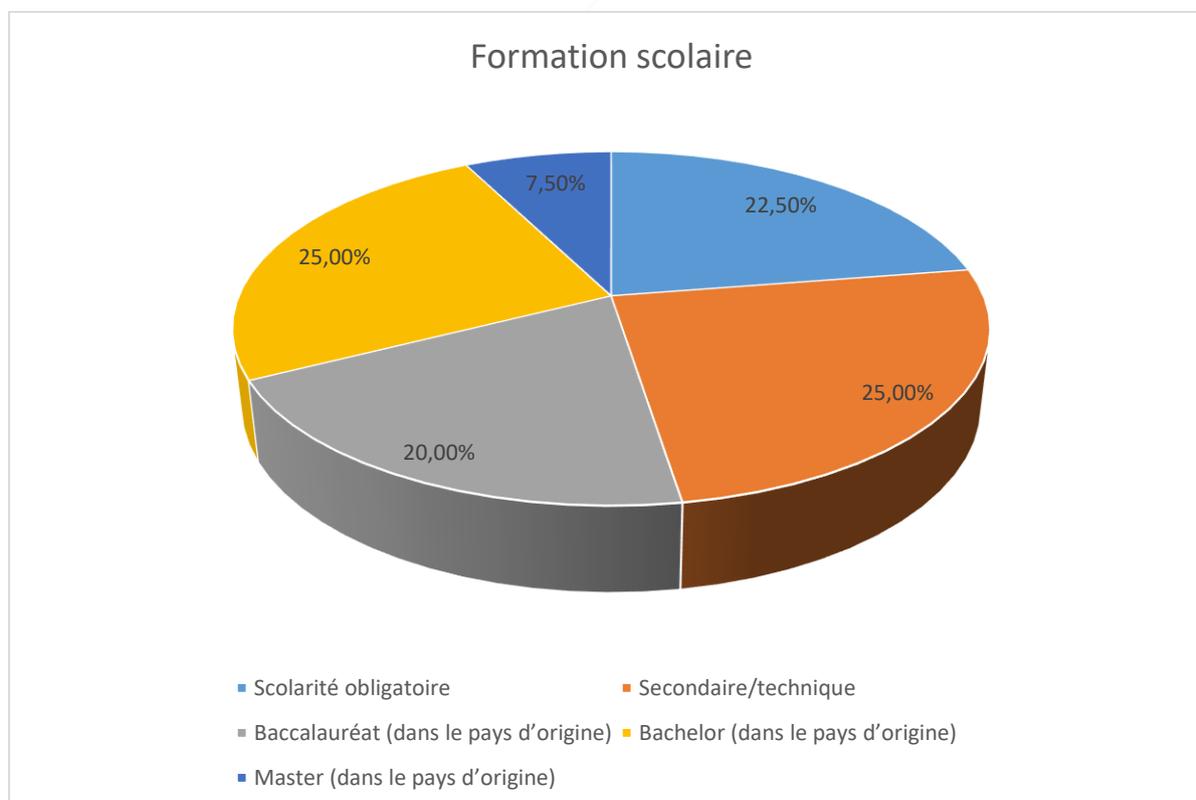
Chaque mois, plusieurs demandes ont dû être refusées par manque de ressources.

Sur les 40 bénéficiaires, **23** sont des **nouveaux suivis** instaurés en 2022, 17 faisaient partie du programme depuis la période 2018-2021 – preuve supplémentaire que l'intégration professionnelle de bénéficiaires de protection internationale est un processus de longue haleine.

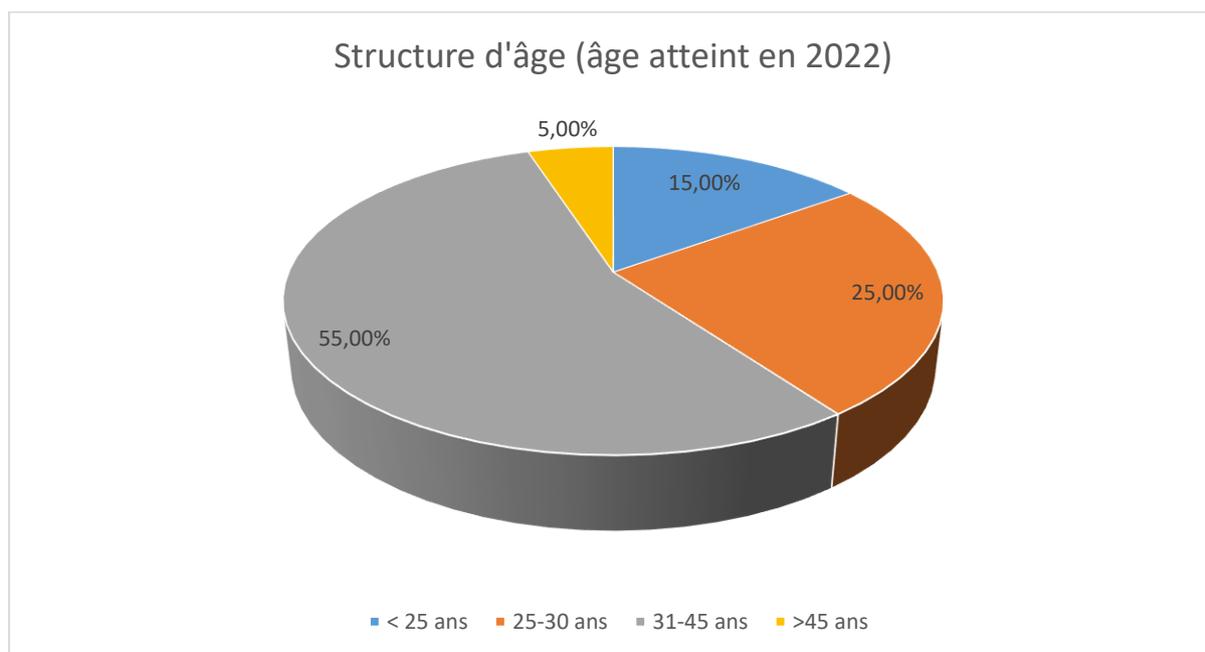
Le graphique suivant montre la répartition des BPI par nationalité.



Le niveau de formation des BPI au moment de leur contact avec le Service Inter-C est illustré par le graphique suivant.



La structure d'âge des participants se répartit comme suit.



Situation familiale et statut des bénéficiaires (titre de séjour)

Parmi les **40 bénéficiaires**, 21 sont célibataires sans enfants, 4 vivent dans un foyer monoparental, 5 sont en couple sans enfants et 10 vivent en couple avec des enfants.

Sans compter la famille plus étendue, **15 conjoints** et **45 enfants**, soit **60 bénéficiaires indirects**, ont bénéficié de l'aide de l'EPI en 2021.

Statut des personnes suivies sur le marché de l'emploi

Sur les 40 personnes, 31 étaient à la recherche d'un travail au moment du premier contact avec le Service Inter-C. Au 31 décembre 2022, la situation des clients se présente comme suit :

Situation	Féminin	Masculin	Total
Inscrit à l'ADEM	4	5	9
En emploi	2	11	13
Etudiant	1	3	4
ONIS	1	6	7
Sans revenu	1	2	3
Sans statut	1	3	4

Certains bénéficiaires, de par leur âge ou leur statut, n'étant éligibles ni à une inscription à l'Adem, ni à l'Onis / Fonds national de solidarité, les chiffres ci-dessus ne peuvent pas être additionnés.

3 bénéficiaires n'étaient pas à la recherche d'un travail, mais avaient besoin d'orientation et de guidance pour le démarrage de leurs études.

Motivation et contenu des suivis

Motivations des bénéficiaires pour prendre contact avec le Service Inter-C :¹

Trouver un employeur – guidance/orientation pour la recherche d'un emploi	27
Trouver un patron pour un apprentissage adulte	12
Trouver un stage	6
Guidance et orientation pour effectuer/reprendre des études	7
Se préparer à une embauche/un entretien d'embauche	9
Résoudre un problème sur le lieu du travail	4
Autres demandes spécifiques signalées - sortir du foyer pour réfugiés, trouver un logement adapté (5) - régulariser le titre du séjour grâce au travail (5) - résoudre des problèmes divers avec une administration (2) - différentes inquiétudes d'ordre personnel (3)	

Contenu des interactions pendant le suivi²

Soutien moral, motivation, renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi	31
Assistance pour des démarches administratives et le déblocage de problèmes administratifs	12
Accompagnement pour la recherche d'un logement adapté	4
Accompagnement dans la prise de décision entre différentes options pour la vie professionnelle	9
Accompagnement pour définir des besoins/champs d'action prioritaires en vue de la recherche d'un emploi	13
Informations sur le marché de l'emploi local et/ou explications sur le droit du travail (contrats)	9
Orientation vers la reprise d'études	5
Recherche de patron pour apprentissage (initial ou adulte)	7
Aide à la recherche d'un emploi/meilleur emploi	
- Accompagnement pour trouver un nouvel emploi plus adapté	12
- Amélioration/adaptation du CV	27
- Mise en relation avec des patrons potentiels	11
- Préparation d'un entretien d'embauche	11
Accompagnement dans l'entreprise (post-placement)	12
Accompagnement dans la résolution de problèmes sur le lieu du travail	7

Nouveaux contacts avec services et entreprises :

- CARITAS (Foyer Diekirch)
- CNFPC Ettelbruck
- Office social du CENTREST
- Commission de la jeunesse, adm. communale de Wiltz
- Jugendwunnen - Wunnengshëllef asbl
- Digital Challenge

¹ Plusieurs cases peuvent valoir pour le même bénéficiaire

² Plusieurs cases peuvent valoir pour le même bénéficiaire

- SNJ Ettelbruck
- Liewen Dobaussen Ettelbruck
- Coopérations asbl
- Cabinet d'avocat Nsan-Nwet
- Lisko (Croix-Rouge)

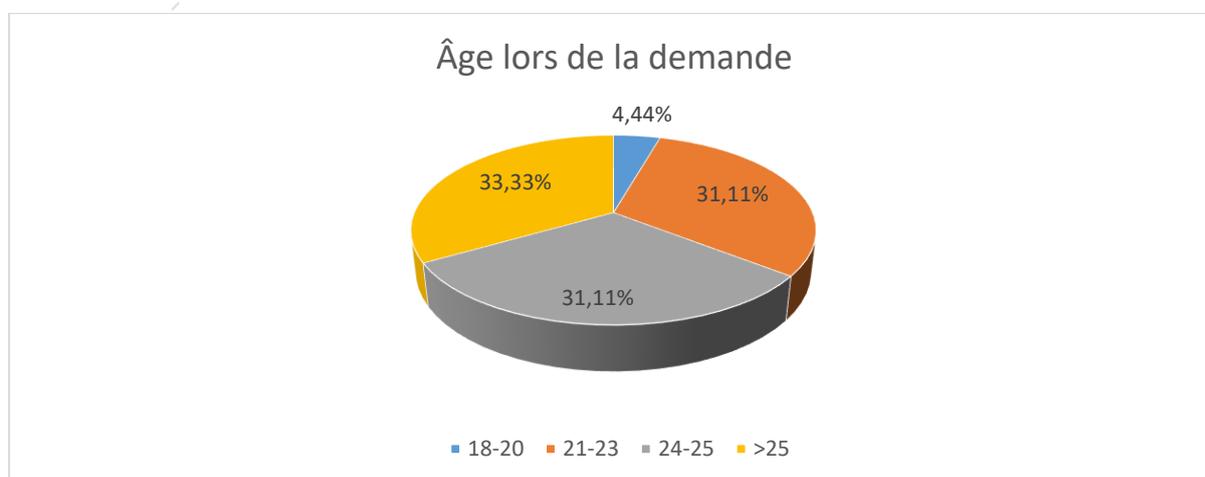
5.6. Les activités pour compte de BPI/BPT, âgés entre 18 et 25 ans

En 2022, le Service Inter-C a pris en charge 45 nouveaux dossiers. 21 jeunes BPI, dont le dossier a été ouvert en 2021, bénéficiaient encore d'un suivi pour les premiers mois de l'exercice 2022.

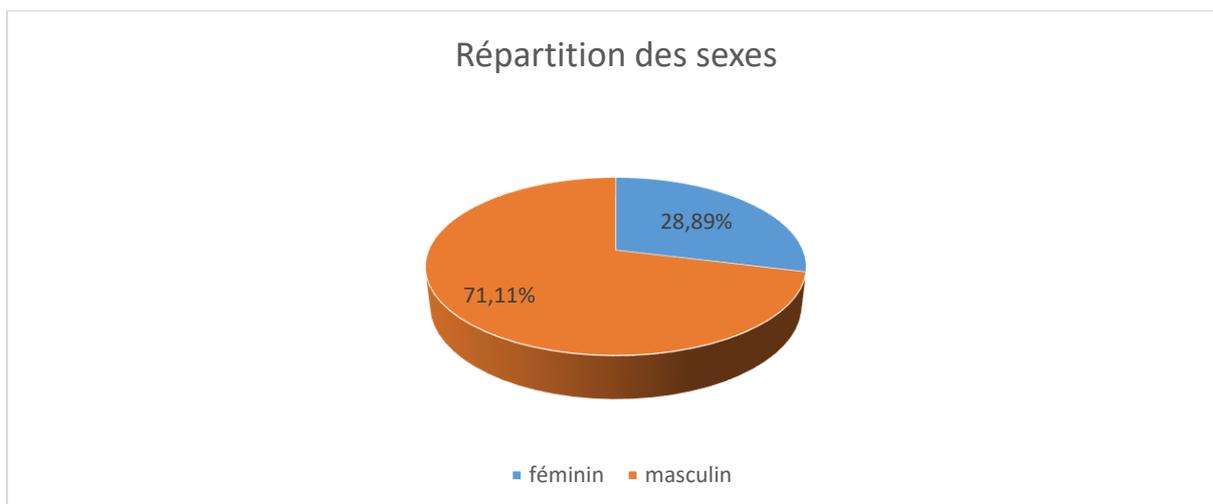
La nationalité des clients pris en charge au cours des deux dernières années se répartit comme suit.

	2021	2022
AFG	6	7
COD	0	1
ERY	7	7
ETH	1	0
GNB	2	1
IRN	0	1
IRQ	4	5
MK	1	0
PAK	0	1
PAL	1	0
SDN	0	1
SOM	1	0
SYR	6	10
TZN	0	1
UKR	0	10
TOTAL	29	45

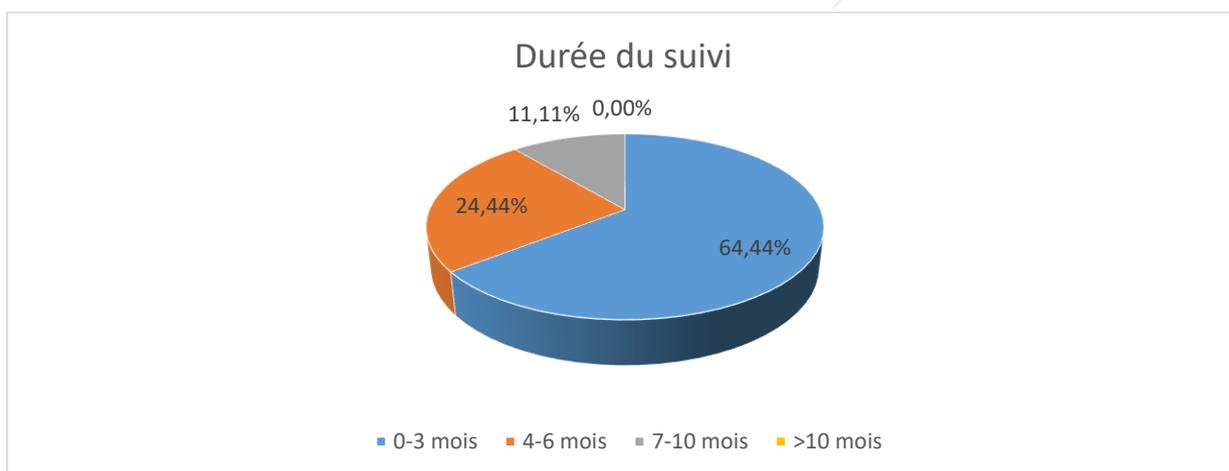
Deux tiers des clients étaient âgé(e)s entre 21 et 25 ans. Un tiers des clients avaient plus de plus de 25 ans mais pris en charge à titre exceptionnel suite à une grande demande. Seulement 2 personnes étaient plus jeunes que 21 ans.



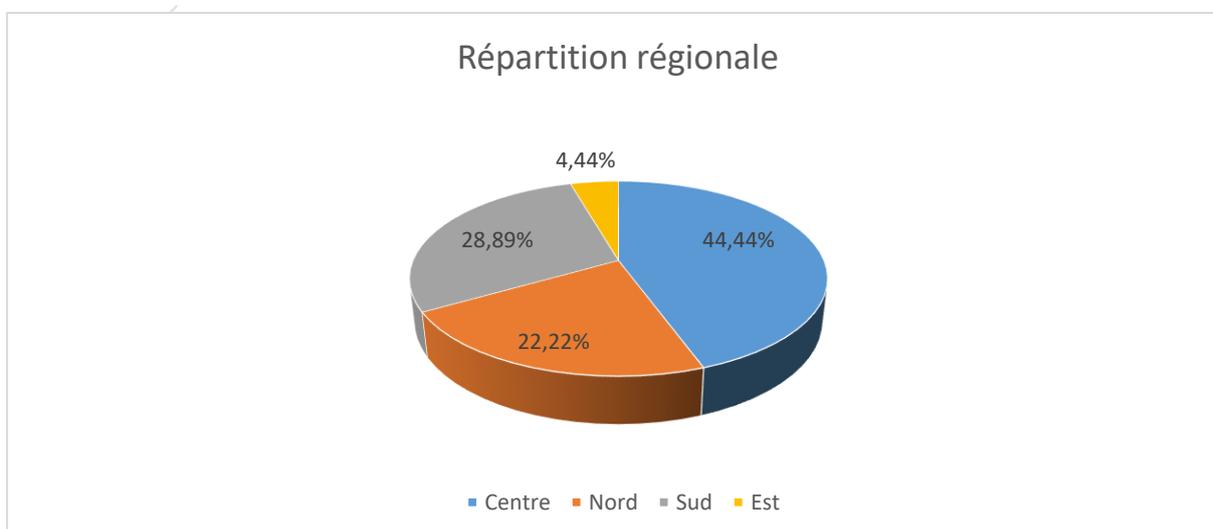
Le graphique suivant montre la répartition des sexes. Presque trois quarts des BPI suivis sont masculins (71,11%), contre 28,89% de femmes.



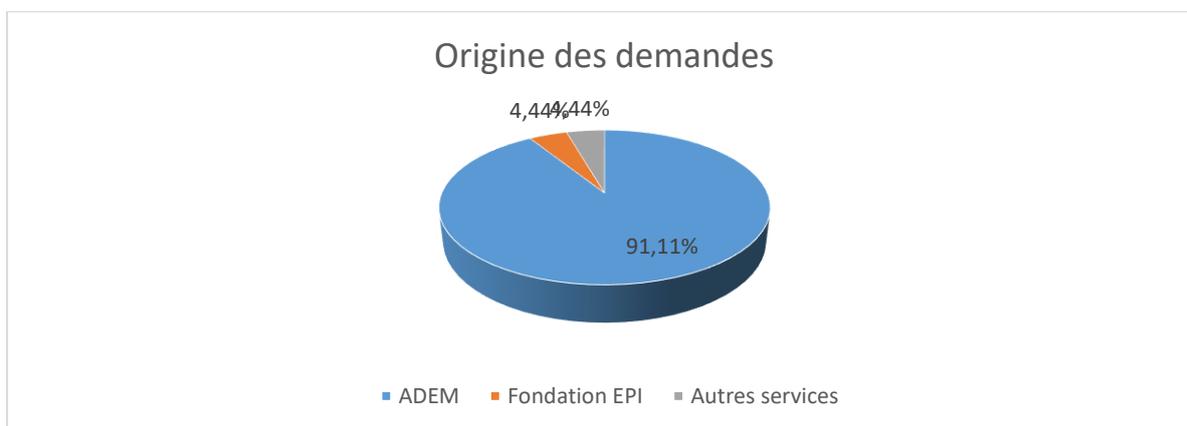
La majorité des suivis (64,44%) durait 3 mois au maximum. Le tiers restant des dossiers a été clôturé dans un délai de 4 à 10 mois. Aucun suivi ne s'est prolongé au-delà de 10 mois.



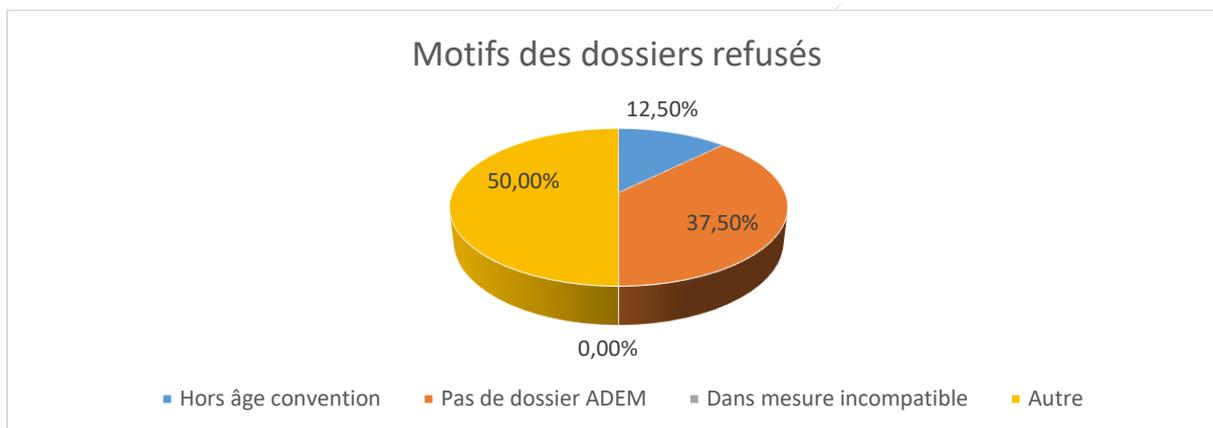
Presque la moitié des dossiers concernent des personnes habitant le centre du pays (44,44%), la deuxième région en termes de dossiers traités étant le sud avec 28,89%. Presque un quart des personnes suivies venaient du nord (22,22%).



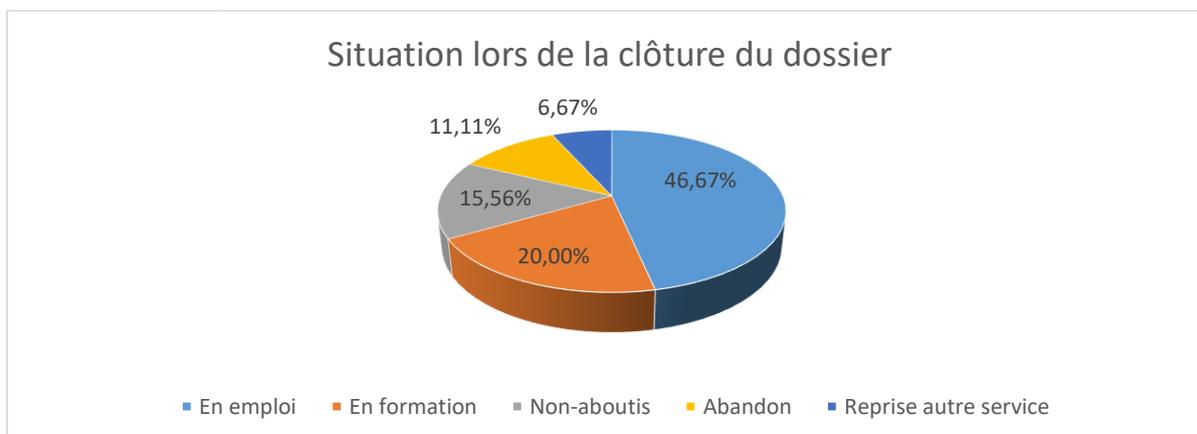
La très grande majorité des suivis (91,11%) ressortent des info-sessions, organisées par l'Adem. Les 8,89% restants se sont manifestés auprès du Service Inter-C de leur propre gré ou y ont été orientés par d'autres associations.



La Fondation a reçu 8 demandes sans pouvoir y donner suite. 1 BPI ne correspondait pas à la tranche d'âge requise en vertu de la convention, 3 ne se sont pas inscrits à l'Adem et 4 dossiers n'ont pas abouti pour d'autres raisons.



Sur les 45 jeunes pris en charge, 46,67% se trouvaient dans une situation d'emploi au moment de la clôture du dossier et 20% suivaient une formation. Les 33,32% restant se retrouvaient sans occupation respectivement ont abandonné le suivi ou ont été réorientés vers un autre service.



Sur les 45 dossiers traités en 2022, 30 ont pu être clôturés suite à l'intégration des concernés sur le marché du travail ou dans une formation professionnelle.

6. Autres activités

Logement

Depuis le 1^{er} août 2003, l'EPI est locataire d'un studio auprès du Fonds du Logement. Ce studio permet de loger des jeunes qui n'ont pas la possibilité de vivre en famille, et qui se trouvent en détresse psychosociale. Pour l'exploitation de structures de logement en milieu ouvert, l'EPI dispose depuis le 2 juillet 2004 d'un agrément ministériel et profite d'un financement par le biais d'une convention, conclue avec le Ministère de de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Actuellement, l'appartement est pris en location par un jeune homme qui se trouve en phase de réorientation vers une activité professionnelle adaptée.

Dons et aides financières

En 2022, l'EPI a accordé des aides à des familles en détresse ; elle a ainsi déboursé la somme de 19.994,56 euros, en partie remboursables, pour :

- le paiement de cours d'appui
- le paiement de cours de langue
- l'achat de matériel scolaire
- des frais médicaux
- des frais de chauffage
- l'achat de vêtements pour des jeunes pris en charge
- des frais de régularisations administratifs
- des frais de traduction
- le payement de dettes diverses
- le payement de dettes de logement (cautions, frais d'agence, retards de loyers)

Force est de constater que la question du logement abordable constitue de manière pérenne un problème croissant pour les jeunes suivis par l'EPI. Cette situation contribue à une précarisation accrue des jeunes concernés et de leurs familles dont la stabilité est souvent déjà mise à mal par d'autres problèmes et à rendre par là-même le travail de la Fondation sensiblement plus complexe et plus difficile.

Les interventions financières de l'EPI ont été possibles grâce à la générosité de service-clubs, d'entreprises privées ou de particuliers, soutenant l'EPI de façon spontanée ou à l'occasion d'évènement de famille. La campagne de dons organisée en 2022 a remporté 28.470 euros, grâce à la générosité de 260 donateurs.

Le 20 décembre 2009 l'EPI avait signé une convention avec l'Association luxembourgeoise des Œuvres du Rotary (ALOR), association regroupant les divers Rotary Clubs du Grand-Duché et ayant été reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 18 août 2009. Aux termes de cette convention l'EPI prête ses services à l'association en question en vue de la gestion administrative des dons que cette dernière recueille. L'EPI est indemnisée pour les frais réels, engagés dans le cadre de cette coopération. Dans cette même logique une autre convention avait été signée le 15 avril 2011 avec la Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg. Les tarifs appliqués ont été ajustés aux frais réels à la fin de 2022.

Projets divers

Afin de diversifier son offre dans le travail d'insertion socio-professionnelle et de compléter sa prise en charge globale individualisée, l'EPI a étendu ses activités dans le domaine de la formation, du travail en groupe et de l'insertion par la culture par les projets suivants.

Le vélo : Un moyen de souffler pour s'évader culturellement : Organisation de sorties sportives et culturelles en groupe. Ce projet, lancé en 2022, est financé par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. En 2022, deux sorties ont été organisées. 4 personnes ont profité de cette offre.

Atelier Chrysalide : Projet d'ateliers divers dans le cadre du suivi socio-professionnel de BPI/BPT du Service Inter-C. Les ateliers sont adaptés aux besoins de nos clients dans une vue d'acquisition de compétences socio-professionnelles. 12 personnes ont profité de cette offre en 2022.

Sorties culturelles : Organisation de sorties culturelles en groupe, en collaboration avec la Philharmonie Luxembourg et la Fondation EME. Le projet a été lancé fin 2022. Deux sorties à la Philharmonie Luxembourg ont été organisées en 2022. 7 personnes ont profité de cette offre.

7. Les localités des services de l'EPI

Dans l'intérêt de pouvoir opérer sur le niveau national et de s'approcher des personnes auxquelles elle assure le suivi, l'EPI s'est dotée de plusieurs pieds à terre, répartis à travers le pays, afin de faciliter l'accès à ses services.

Le siège social et administratif se situe au numéro 5, rue de la Forêt à L-6196 **Eisenborn**, dans un immeuble appartenant à l'Etat dont, grâce à l'initiative de Monsieur le Ministre Claude Meisch, le rez-de-chaussée d'une aile a été mis à sa disposition par le Service National de la Jeunesse. La Fondation y dispose de plusieurs bureaux, d'un parloir et d'une salle de réunion.



Notre présence au **nord** du pays est couverte, d'un côté, par un bureau situé au sein du « Centre Beau-Séjour » à **Wiltz**, 21, rue du X Septembre et mis à disposition par les autorités communales et, de l'autre côté, par deux bureaux situés dans la Maison de l'Orientation « Beim Park », pris en location auprès de la Ville de **Diekirch**.

La Fondation est présente au **sud** du pays avec un bureau à **Esch-sur-Alzette** 10, rue de l'Eglise et deux bureaux sis à 38, rue Zénon Bernard. Le premier est pris en location auprès de la Ville d'Esch-sur-Alzette, qui est d'accord pour faire bénéficier l'EPI d'une aide financière équivalente au montant annuel du loyer. Les bureaux de la rue Zénon Bernard sont pris en bail auprès d'un propriétaire privé.





Le bureau à **Dommeldange**, 18A, rue de la Cimetierie, renforce la présence de la Fondation au **centre** du pays. Ce bureau se trouve sur le site d'Arcelor-Mittal, dans l'immeuble du Coworking Space de Bamhaus sàrl.

Grâce à la compréhension des autorités communales et des CFL, il a été possible d'envisager dès le printemps 2023 un déménagement du bureau de Wiltz vers le bâtiment antérieurement occupé par les douanes en Gare de Wiltz avec en perspective de disposer à terme d'un pied-à-terre seyant mieux aux besoins de la Fondation. Il est également envisagé de regrouper les activités de l'EPI prenant place à Esch-sur-Alzette sur un site unique pour la mise à disposition duquel les négociations sont en cours. L'EPI est de surcroît à la recherche de locaux adaptés, susceptibles de mieux répondre à ses besoins que l'actuel local à Dommeldange.

8. Visites et échanges

Afin de favoriser le travail en réseau avec d'autres intervenants susceptibles de compléter l'offre de service de l'EPI, l'EPI rencontre régulièrement d'autres acteurs du secteur social, des responsables d'entreprises, ... Ces rencontres permettent de nouer des contacts personnels et d'intensifier des relations existantes, dans le double but de faire connaître davantage les différents services de l'EPI et d'entretenir les relations existantes ou d'en créer de nouvelles.

En 2022, les collaborateurs de l'EPI, pour partie accompagnés de représentants du Conseil d'administration, ont eu des entrevues avec les institutions et services suivants :

- Sitalux
- ALA
- 4Motion
- KPMG
- Jongenheem asbl
- EschAnge
- Deng Zukunft, Dai Wee
- FEDAS
- CLAE
- ONE
- INCO
- SGI
- Carbon
- IMS
- Nuit de la culture
- Philharmonie et Fondation EME
- AGORA
- Service Perspectives (Croix-Rouge)
- Mental Health Awareness Day Lycée Classique Diekirch
- BGL-BNP-Paribas
- 1535° Differdange
- Mai Liewen Coopérations Wiltz
- AIS Kordall
- Service Lisko (Croix-Rouge)
- Erlebnis Baggerweiher asbl
- Fondation de Luxembourg

- Théâtre d'Esch
- Réseau Psy
- Foyer Don Bosco
- Slemo AITIA
- Kulturpass asbl
- Banque de Luxembourg
- Assises sociales de la ville d'Esch-sur-Alzette
- Coque Luxembourg – Escalade
- Banque de Luxembourg
- Inner Wheel Diekirch-Ettelbrück
- Jugend- an Drogenhëllef Esch-sur-Alzette
- Sozialpatt Esch

9. Le personnel

La structure du personnel de l'EPI se présentait comme suit à la fin de 2022:

Nom	Qualification	Service	Tâche hebdomadaire
BOQUEL Sabrina	Assistante sociale	Follow Up	20
FARAMELLI Kim	Pédagogue diplômée	Follow Up	Congé sans solde
JADOUL Valérie	Éducatrice graduée	Follow Up	30
LOEWEN Danielle	Pédagogue	Follow Up	25
MURRELL Patricia	Educatrice graduée / chargée de direction adjointe	Follow Up / Coordination	25/10
NEUMANN Thomas	Éducateur gradué	Follow Up	30
PICKAR Natalie	Éducatrice graduée	Follow Up (congé sans solde)	20 (dès sept. 2022)
TONDINI Virginie	Éducatrice graduée	Follow Up	36
COLLING Isabelle	Psychologue et psychothérapeute	Service Psychologique	24
GÖRGEN Simon	Pédagogue et psychothérapeute	Service Psychologique	20
VINANDY Nadine	Psychologue et psychothérapeute	Service Psychologique	20
DE JESUS José	Chargé d'accompagnement social et professionnel	AISP	40
ENGLING Sandy	Educatrice graduée	AISP	35
GONCALVES Susana	Assistante sociale	AISP / Follow Up	20/10
LACHAUSSÉE Cédric	Éducateur gradué	Service Inter-C	30
PERSENAIRE Anne	Politologue	Service Inter-C	20
VAN LOOCK Jonathan	Éducateur gradué	Service Inter-C	30
DUHAMEL Lise	Attachée administrative	Administration	40
FLAMMANT Michel	Chargé de direction adjoint	Coordination	30
HANNEN Patrick	Chargé de direction	Coordination	40

Parallèlement, le projet Inter-C a été administré par Martine Neyen, travaillant pour compte de l'EPI sous le couvert d'un contrat de prestation de services.

Pendant l'exercice 2022 4 sessions à 3 heures de supervision pour l'équipe entière ont eu lieu. Les membres du personnel ont la possibilité de demander une supervision individuelle en cas de besoin. 3 personnes ont bénéficié de cette offre en 2022.

Afin de pouvoir garantir une prise en charge de qualité, à côté de la supervision en équipe, les membres du personnel sont tenus de suivre des formations continues. Au cours de l'exercice 2022 les 20 agents au service de l'EPI ont accompli 344 heures de formation continue dans des structures spécialisées.

10. La gestion financière et les comptes

Tributaire pour une partie de ses activités de dons en provenance d'entreprises privées, d'associations philanthropiques et de particuliers, l'EPI avait décidé en 2011 d'adhérer au Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public. Ce Code de bonne conduite est promu par l'asbl *Don en Confiance Luxembourg*. Souhaitant continuer le travail dans la ligne tracée par l'asbl qu'elle a remplacée, la Fondation EPI a veillé, dès sa constitution, à maintenir cette affiliation.

Le contrôle des comptes annuels de la Fondation était confié au réviseur d'entreprises agréé, STATERA Audit sàrl.

La comptabilité de la Fondation est tenue de manière à séparer les recettes et dépenses relatives aux grands secteurs d'activités identifiés ci-avant (conventions avec l'État pour les Service AISP et Service Inter-C ainsi que pour les structures de logement en milieu ouvert, forfaits assumés par le Service Follow Up et le Service Psychologique, ainsi que l'acquisition et l'exploitation des véhicules de service, l'achat de mobilier et de matériel de bureau).

Malgré ses structures de gestion plutôt modestes, l'EPI entend être présente avec son offre dans l'ensemble du pays. Cette situation génère des frais de transport élevés qui sont seulement pour partie considérés dans les forfaits de déplacement, accordés par l'ONE.

Les ressources financières de l'EPI peuvent schématiquement être regroupées sous les postes suivants :

- contributions de l'Etat servant à rémunérer le personnel engagé sur base de la convention signée avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans le cadre du Service AISP (311.172,23 euros), sur base de la convention signée avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre du service Inter-C (336.000 euros) ou à rétribuer les interventions de l'EPI sur base forfaitaire en exécution de la loi du 16 décembre 2008 sur l'aide à l'enfance et à la famille (ONE) (970.694,68 euros)
- prise en charge financière par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte des frais générés par la gestion du projet Inter-C pour compte de BPI plus âgés (montant alloué en 2022 : 80.000 euros) et, en partie, des frais dus au projet « permis de conduire »
- placement des fonds financiers non utilisés
- recettes propres provenant d'appels de fonds adressés par l'EPI ou lui provenant de façon spontanée de la part de donateurs privés, de service-clubs, d'ONG et d'autres associations, voire d'entreprises du secteur privé ou de communes

Les dons de particuliers et aides d'entreprises du secteur privé ainsi que de certains service-clubs dont l'EPI a bénéficié en 2022 se présentent comme suit :

- la campagne de dons de 2022 auprès des amis et donateurs de la Fondation a rapporté 28.470 euros
- le Service club Lions Mameranus a fait bénéficier l'EPI d'un don de 5.750 euros, dédiés à des aides directes aux jeunes pour des frais éducatifs
- la Table Ronde a fait bénéficier l'EPI d'un don de 2.500 euros
- le Service Club Inner Wheel Diekirch a fait bénéficier l'EPI d'un don de 1.500 euros
- la société BGL BNP PARIBAS a fait bénéficier l'EPI d'un don de 4.000 euros

Malgré le soutien notable de l'Etat et la générosité de nos donateurs, le niveau des dépenses auxquelles a été confrontée la Fondation n'a pas permis de clôturer l'exercice 2022 en équilibre.

11. Les organes statutaires

Le **Conseil d'administration** se compose comme suit :



Paul SCHMIT
Président



Raymond SCHADECK
Vice-Président



Carole MAJERES
Secrétaire



Gilles WALERS
Trésorier



Membre



Marc JALLAY
Membre

Le Conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises en 2022.

Compte tenu de la prolifération des services de la Fondation et de l'augmentation de son effectif, le Comité de direction, mis en place en 2021 par le Conseil d'administration, garantit la permanence au niveau de l'exécution des tâches de coordination et assure une prise en charge commune des responsabilités assumées jusque-là par le seul chargé de direction. Patricia Murrell reste par ailleurs partiellement active dans sa fonction d'éducatrice graduée au sein du *Service Follow Up*.

Le Comité de direction se compose comme suit :



Patrick HANNEN
Chargé de direction



Patricia MURREL
Chargée de direction adjointe



Michel FLAMMANT
Chargé de direction adjoint

Eisenborn, le 7 mars 2023

Le Conseil d'administration